



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6201^e séance

Mercredi 14 octobre 2009, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Le Luong Minh.	(Viet Nam)
<i>Membres :</i>	Autriche.	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso	M. Tiendrébéogo
	Chine	M. Zhang Yesui
	Costa Rica	M. Guillermet
	Croatie	M. Skračić
	États-Unis d'Amérique.	M. Wolff
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Araud
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Shalgham
	Japon	M. Takasu
	Mexique.	M. Heller
	Ouganda.	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir John Sawers
	Turquie	M. Apakan

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

09-55732 (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Australie, du Bangladesh, du Brésil, de Cuba, de l'Égypte, de l'Équateur, de l'Indonésie, de l'Islande, de l'Israël, de la Jordanie, du Liechtenstein, de la Malaisie, du Maroc, du Nicaragua, du Pakistan, de la République arabe syrienne, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République islamique d'Iran, de la République-Unie de Tanzanie, du Soudan, de la Suède et de la Suisse des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M^{me} Shalev (Israël) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 13 octobre 2009, qui sera publiée sous la cote S/2009/531 et qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité d'inviter, conformément à sa pratique habituelle, la Palestine, qui sera représentée par Riad Al-Malki, Ministre des affaires étrangères de l'Autorité palestinienne, à participer à sa réunion qui se tiendra le mercredi 14 octobre 2009, concernant la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. »

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter M. Al-Malki à participer à la séance,

conformément au Règlement intérieur provisoire du Conseil et à la pratique établie.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Al-Malki (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'informe le Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent de la Jamahiriyah arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 12 octobre 2009, dans laquelle il demande que l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Yahya Mahmassani, soit invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Mahmassani.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Mahmassani à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de S. E. M. Paul Badji, Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies, une lettre datée du 8 octobre 2009 dans laquelle il demande à être invité en sa qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire M. Paul Badji.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Badji à occuper le siège qui lui est réservé au côté de la salle du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le

Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Je lui donne la parole.

M. Pascoe (*parle en anglais*) : Depuis le dernier exposé fait au Conseil de sécurité par le Coordonnateur spécial Serry, le 17 septembre (voir S/PV.6190), les efforts politiques pour régler le conflit israélo-palestinien se sont poursuivis, mais aucun progrès notable n'a été enregistré sur le terrain et des faits nouveaux inquiétants sont apparus.

Le 21 septembre, au cours de la première rencontre en tête-à-tête entre le dirigeant israélien et le dirigeant palestinien depuis 2008, le Président Obama a exhorté les parties à assumer leurs responsabilités et il s'est personnellement engagé à les aider à reprendre les négociations. À l'Assemblée générale, il a souligné le caractère illégitime de la poursuite des activités de peuplement, ainsi que les souffrances que le conflit en cours inflige aux civils palestiniens et israéliens. Il a fourni des détails sur son objectif, qui est une reprise urgente des pourparlers, sans condition préalable, sur les questions clefs de la sécurité des Israéliens et des Palestiniens, des frontières, des réfugiés et de Jérusalem.

Le Quatuor s'est réuni le 24 septembre et a appuyé les efforts du Président Obama en vue de relancer les négociations, insistant sur l'urgence d'accomplir des progrès. Le Quatuor a également réitéré son appel aux parties pour qu'elles honorent leurs engagements pris dans la cadre de la Feuille de route – notamment pour qu'Israël gèle toutes les activités de peuplement, y compris la croissance naturelle, et s'abstienne d'actions provocatrices à Jérusalem-Est, et que l'Autorité palestinienne s'emploie à améliorer l'ordre public, à lutter contre l'extrémisme et à mettre fin à l'incitation.

Tant le Quatuor que le Comité spécial de liaison, qui s'est réuni le 22 septembre, ont exprimé leur appui au plan de l'Autorité palestinienne de mise en place des institutions d'un État palestinien dans les 24 mois qui suivent. Les membres du Comité spécial de liaison ont relevé que des efforts de réforme efficaces de la part de l'Autorité palestinienne, et un appoint budgétaire financé par les pays donateurs, étaient les principaux moteurs de la croissance économique en Cisjordanie. L'assouplissement par le Gouvernement

israélien de quelques restrictions au mouvement des biens et des personnes à l'intérieur de la Cisjordanie a complété ces efforts.

L'envoyé spécial des États-Unis Mitchell est revenu de la région le 12 octobre. De plus amples discussions entre interlocuteurs américains, israéliens et palestiniens sont prévues à Washington dans quelques jours. Toutefois, même avec le plein appui et la détermination de la communauté internationale pour parvenir à la solution des deux États, la volonté politique des parties d'honorer leurs obligations et de négocier une fin au conflit reste l'élément décisif.

Après le retour des parties de New York, les tensions se sont accrues sur le terrain. Il y a eu un certain nombre d'incidents à Jérusalem-Est axés autour de Haram al-Charif/Mont du Temple. Des affrontements ont commencé le 27 septembre entre la police israélienne et des fidèles musulmans à la mosquée Al-Aqsa. Les rumeurs et une atmosphère de méfiance ont ensuite conduit à d'autres affrontements entre les Palestiniens et la police israélienne durant la fête juive de Souccoath, alors que des dizaines de milliers de fidèles juifs étaient présents dans la vieille ville de Jérusalem.

À partir du 28 septembre, les autorités israéliennes ont imposé de nouvelles restrictions aux fidèles et aux touristes entrant dans le complexe, après que plusieurs centaines de fidèles affiliés au Mouvement islamique d'Israël du Nord ont pris place sur l'esplanade, affirmant que des groupes radicaux juifs avaient l'intention de modifier le statut quo du site. Les autorités israéliennes ont fermement démenti ces rumeurs. Des accusations amères des deux côtés soulignent cependant le gouffre de méfiance qui existe.

Le Royaume hachémite de Jordanie a joué un rôle actif dans les négociations entre les autorités israéliennes et les membres du Mouvement islamique pour une cessation ordonnée des affrontements, et le Coordonnateur spécial Serry s'est rendu sur place et s'est tenu en contact étroit avec les parties pour exhorter au calme. Les restrictions imposées le 28 septembre ont été levées le samedi 10 octobre.

Le statut de la vieille ville et des sites religieux qui s'y trouvent sont des questions extrêmement délicates qui ne seront pleinement résolues que durant les négociations sur le statut final. En attendant, l'appel renouvelé du Quatuor à Israël de s'abstenir d'actions provocatrices à Jérusalem-Est et à l'Autorité

palestinienne de s'abstenir d'actes d'incitation demeure plus pertinent que jamais. Le Secrétaire général continue d'appeler toutes les parties à faire preuve de retenue.

Alors que la crise immédiate est peut-être passée, nous demeurons préoccupés par la situation à Jérusalem-Est en général et par le potentiel de reprise des tensions. Le 12 octobre, les autorités israéliennes ont exécuté des ordres de démolition de deux bâtiments palestiniens dans la zone de Beit Hanina à Jérusalem-Est. Le 7 octobre a été posée la première pierre de l'expansion de la colonie de Nof Zion, au cœur du quartier palestinien de Jabal Mukabbir, à Jérusalem-Est. Les activités de peuplement sont illégales et sapent les efforts de tous ceux qui luttent pour la paix.

Dans toute la Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, les niveaux de violence sont demeurés constants durant la période couverte par le dernier rapport. Au total, il y a eu deux Palestiniens tués et 105 blessés, et 35 Israéliens blessés. Des incidents graves se sont produits au poste de contrôle d'El Qaladiya, où plusieurs Palestiniens ont été blessés; au poste de contrôle d'El Hussan, où un Palestinien a été abattu par balles; et au poste de contrôle de Shu'fat près de Jérusalem, où un policier israélien des frontières a été poignardé par un jeune palestinien. Vingt-trois incidents violents ont été enregistrés impliquant des colons qui se sont attaqués à des Palestiniens et à leurs propriétés au cours de cette période, et sept incidents enregistrés de palestiniens attaquant des colons.

À la date du 29 septembre 2009, il y avait 592 barrages en Cisjordanie, soit moins que les 618 au mois d'août. Sur les 100 fermetures de barrage annoncées par les autorités israéliennes devant intervenir immédiatement avant mon exposé du mois dernier, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) a pu confirmer que 35 sur 100 ont été enlevés et que 22 demeurent en place. Les 43 barrages restants n'étaient pas enregistrés dans la base de données du BCAH.

En plus de ces développements, les tensions entre Palestiniens se sont accrues à la suite de la décision du Conseil des droits de l'homme de reporter l'examen du rapport (A/HRC/12/48) de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza, que préside le juge Richard Goldstone, qui lui a été soumis le 29 septembre. Ce report a suscité de sévères critiques de la part d'un large

éventail d'institutions et de factions palestiniennes et de l'opinion publique, ce qui comprend les populations touchées et les organisations dans la région; ainsi que des incitations à la violence contre le Président Mahmoud Abbas de la part de dirigeants du Hamas; et des manifestations publiques de mécontentement. Le 11 octobre, le Président Abbas a indiqué avoir donné des instructions pour rechercher la tenue d'une session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme sur le rapport, et une telle session est maintenant programmée pour les 15 et 16 octobre.

Les Membres se rappelleront qu'au début de 2009, le Secrétaire général s'est rendu à Gaza et dans le sud d'Israël pour aider à mettre fin aux combats et exprimer son respect et sa préoccupation devant le nombre élevé de morts et de blessés au cours du conflit dans et autour de Gaza. Il a été et demeure profondément touché par le nombre élevé de morts, la destruction et les souffrances dans la ville de Gaza, et très ému par la situation désespérée des civils dans le sud d'Israël soumis à des tirs aveugles de roquettes et de mortier pendant trop longtemps.

Le Secrétaire général estime que le droit international humanitaire doit être pleinement respecté et que les civils doivent être protégés dans toutes les situations et circonstances. Comme il l'a affirmé dans son allocution devant l'Assemblée générale, la où des conflits éclatent, la justice et la responsabilisation doivent suivre. Voilà pourquoi le Secrétaire général a appuyé dès le début les travaux de la Mission d'établissement des faits.

Le rapport fait plusieurs recommandations pour veiller à la responsabilisation des auteurs de violations et à l'indemnisation des victimes. Il appelle le Gouvernement israélien à procéder à des enquêtes indépendantes sur les nombreuses allégations de violations graves du droit international humanitaire et des droits de l'homme commis au cours du conflit de Gaza. Il appelle également le Hamas – l'autorité réelle à Gaza – à engager des poursuites réelles et effectives contre les nombreuses allégations de violations graves du droit international humanitaire commises par les forces sous son contrôle, et les groupes armés palestiniens à respecter le droit humanitaire international en renonçant aux attaques contre des civils israéliens.

Comme l'a affirmé le Secrétaire général à maintes reprises, la paix et la justice sont les deux

faces d'une même pièce. Le Secrétaire général appelle toutes les parties à ouvrir sans retard des enquêtes internes crédibles sur la conduite du conflit. Il espère que de telles mesures seront prises là où il y a des allégations crédibles de violations des droits de l'homme partout dans le monde.

La situation générale à Gaza, notamment la politique de fermeture continue, est insoutenable et inacceptable. La résolution 1860 (2009) contient les éléments d'une approche plus stratégique et fondée sur des principes, mais des éléments fondamentaux ne sont pas toujours appliqués. On ne peut permettre que la situation à Gaza se détériore encore plus.

Après plusieurs mois de relative accalmie, une augmentation inquiétante de la violence entre Gaza et Israël a été notée durant la période couverte par le rapport, avec 12 projectiles tirés de Gaza sur Israël, y compris 7 en un seul jour, le 28 septembre, ainsi que 9 incursions et 12 frappes aériennes israéliennes. Il est essentiel que le calme soit non seulement rétabli, mais également consolidé. Sept Palestiniens, dont 2 civils, ont été tués et 15 autres, dont 3 enfants, ont été blessés lors de ces incidents. Nous continuons à être préoccupés par les rapports sur la contrebande d'armes vers Gaza ainsi que par la fermeture continue de la bande de Gaza.

Aucune exportation n'était autorisée à partir de Gaza durant la période à l'examen, et les produits alimentaires et les articles d'hygiène continuent de représenter le gros des importations. Au cours de sa rencontre du mois dernier avec le Premier Ministre Netanyahu, le Secrétaire général a exprimé sa déception devant le fait qu'en dépit de discussions approfondies, Israël n'ait encore approuvé aucune des propositions de l'ONU relatives à la remise en état des écoles, des cliniques et des logements, propositions qui sont fortement appuyées par le Quatuor et le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens. Le Premier Ministre a personnellement assuré le Secrétaire général qu'il réexaminerait la question et le Coordonnateur spécial Serry est resté en contact avec les autorités israéliennes.

En dépit de la poursuite des récriminations parmi les factions palestiniennes, l'Égypte poursuit ses efforts intenses en vue d'obtenir l'adhésion de toutes les factions aux propositions tendant à surmonter les divisions entre Palestiniens et à organiser des élections

durant la première moitié de 2010. Nous continuons d'appuyer les efforts en vue de la réunification de Gaza et de la bande de Gaza dans le cadre de l'Autorité légitime palestinienne, comme l'a demandé le Quatuor.

Entre le 2 et le 4 octobre, Israël a libéré 20 prisonnières palestiniennes après que Hamas a, par l'intermédiaire d'un médiateur allemand, montré une vidéo prouvant que le caporal israélien Gilad Shalit était vivant et en bonne santé. Nous nous félicitons, bien sûr, de ces faits nouveaux.

Nous continuons de souligner que les efforts menés sur la voie de négociation israélo-palestinienne doivent l'être dans le contexte général de la paix israélo-arabe. Sur le terrain, la situation dans le Golan syrien occupé était paisible pendant la période à l'examen, malgré la poursuite des activités israéliennes de peuplement. Le Ministre adjoint des affaires étrangères syriennes Faysal Mikdad a rencontré des personnalités de haut rang des États-Unis à Washington après le débat de l'Assemblée générale. À la suite de la visite du Président Assad en Arabie saoudite le 23 septembre, le Roi Abdallah d'Arabie saoudite est arrivé en Syrie le 7 octobre pour un sommet de deux jours avec le Président Assad, ce qui représente une importante visite pour la région.

Je passe maintenant à la situation au Liban. Le 16 septembre, le Président libanais Sleiman a reconduit le chef de la majorité parlementaire Saad Hariri au poste de premier ministre nommé. M. Hariri a depuis lors entamé des consultations intenses avec toutes les factions parlementaires en vue d'aboutir à un accord sur la composition du nouveau gouvernement et sur son programme. Nous demeurons persuadés que la formation rapide d'un gouvernement appuyé par tous est essentielle pour permettre au pays de répondre aux défis importants en matière politique, économique, social et de sécurité.

Le 7 octobre, huit personnes ont été blessées quand une roquette a explosé dans le quartier de Jabal Mohsen de Tripoli. Une grenade à main a aussi explosé dans un autre quartier de la ville. Bien que ces incidents aient été maîtrisés, ils représentent une mise à l'épreuve constante de la stabilité du Liban. Les efforts de reconstruction du camp de réfugiés de Nahr el-Bared ont pris davantage de retard à cause de la découverte d'objets archéologiques. Le Secrétaire général demeure confiant que la reconstruction de Nahr el-Bared peut reprendre sans délai.

La situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), est en général calme. Dans la soirée du 12 octobre, une explosion a eu lieu dans un immeuble résidentiel du village de Tayr Fils, tout juste au sud de la rivière Litani. Les causes et les circonstances de l'incident ne sont pas encore totalement claires. Si cela était causé par une roquette ou des munitions, ce serait une violation claire de la résolution 1701 (2006). La Force intérimaire des Nations Unies au Liban, en coopération étroite avec les Forces armées libanaises, mène une enquête concernant cet incident, et l'enquête suit son cours. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban poursuit des activités opérationnelles intensifiées dans les zones sensibles d'où les roquettes pourraient être tirées. Les violations aériennes israéliennes se poursuivent chaque jour.

Les efforts visant à reprendre les négociations politiques se poursuivent, et nous les appuyons pleinement. Cependant, les faits survenus au Moyen-Orient au cours du mois écoulé viennent nous rappeler de façon éloquente que, sans un horizon politique crédible – y compris des engagements pris, observés et maintenus sur le terrain, et demander des comptes quand les obligations sont violées –, les forces de la violence, la tension et l'extrémisme de part et d'autre combleront le vide.

Maintenant plus que jamais, il est vital que la voie politique soit crédible et que l'on ne permette pas à ceux qui essaient de la saper en changeant la réalité sur le terrain ou en utilisant la violence, de décider de la voie à suivre. L'ONU continuera d'œuvrer pour une paix juste et durable au Moyen-Orient, au moyen de négociations fondées sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1850 (2008) du Conseil de sécurité, et les accords antérieurs, le cadre de Madrid, la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe.

Nous croyons qu'un appui solide d'une tierce partie sera utile aux parties, et que l'objectif final de la solution de deux États, fondée sur les frontières de 1967 et le règlement de toutes les questions fondamentales, peut et doit être atteint rapidement et véritablement. Si nous n'avancions pas résolument vers la solution de deux États, nous pourrions retourner à plus de violence, de souffrance et à la perte de l'espoir. Une fois perdu, cet espoir sera très difficile à retrouver.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pascoe de son exposé.

Conformément à l'accord auquel les membres du Conseil sont parvenus, je voudrais rappeler à tous les orateurs qu'ils doivent limiter leur déclaration à cinq minutes au maximum, afin de permettre au Conseil de mener à bien ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées d'en distribuer le texte écrit et de bien vouloir en prononcer une version résumée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle.

Je donne maintenant la parole à M. Riad Al-Malki, Ministre des affaires étrangères de l'Autorité nationale palestinienne.

M. Al-Marlki (Palestine) (*parle en arabe*) : Au nom de la Palestine, je vous félicite chaleureusement, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et affirme notre confiance totale dans votre direction avisée et sage de nos importants travaux de ce jour et du programme du Conseil ce mois.

J'exprime aussi notre grande reconnaissance à la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne pour les efforts déployés en vue d'accélérer l'examen par le Conseil de la situation critique et tendue dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en particulier en ce qui concerne les conclusions inquiétantes de la Mission d'établissement des faits des Nations Unies sur le conflit de Gaza. Nous remercions également la Groupe arabe, l'Organisation de la Conférence islamique et le Mouvement des pays non alignés de leur appui à l'initiative tendant à inciter le Conseil à examiner sérieusement ce problème grave, conformément à ses responsabilités découlant de la Charte.

Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Lynn Pascoe, de son important exposé de ce jour. Malheureusement, toutes les évaluations récentes de la situation dans le territoire palestinien occupé attestent de sa gravité sur tous les fronts. Les conséquences néfastes de l'échec continu à faire en sorte qu'Israël respecte le droit international et à promouvoir les conditions adéquates au retour de la paix doivent susciter des inquiétudes au sein de la communauté internationale.

Nous regrettons qu'en dépit des efforts soutenus de l'Administration des États-Unis, des membres du

Quator, des pays de la région et des autres parties concernées, aucun progrès véritable n'a été réalisé sur la voie de la paix. Cela découle précisément de notre échec à régler les principales questions préoccupantes, parmi lesquelles la plus importante est la poursuite de la campagne d'implantation des colons en Cisjordanie, en particulier à Jérusalem et ses environs, ainsi que la crise humanitaire atroce qui sévit dans la bande de Gaza du fait de l'agression militaire israélienne et du blocus qui se poursuit. L'intransigeance d'Israël et son attitude de défi à l'égard de la communauté internationale continuent de compromettre les chances de réaliser une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient.

Nous sommes à un moment décisif. Les sensibilités sont à leur plus haut niveau, et la nécessité et les appels en faveur d'une action responsable, de la responsabilité et de la justice s'intensifient et doivent être pris en compte. À cet égard, le rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza, également connu sous le nom du rapport Goldstone (A/HRC/12/48) représente une fois de plus un rappel à la communauté internationale qui ne doit pas être passé sous silence. Parallèlement, la situation explosive dans Jérusalem-Est occupée, le cœur du territoire palestinien occupé, avec toutes les conséquences qui s'y rattachent, si jamais elle continuait de nous échapper, nous rappelle combien cette question est primordiale pour la paix et la sécurité régionales et demande une attention urgente.

En ce qui concerne Gaza, nous savons tous trop bien les conséquences de l'agression militaire sauvage israélienne lancée le 27 décembre 2008 contre la population civile palestinienne sans défense et assiégée. Plus de 1 400 d'entre eux, y compris des centaines de femmes et d'enfants innocents, ont été tués, et plus de 5 500 blessés – dont beaucoup ont subi des blessures permanentes –, lorsque les forces d'occupation ont envahi Gaza, se servant de toutes sortes d'armes lourdes et mortelles, et sans aucun respect pour la vie humaine. Ce qui est encore plus révoltant, c'est que la destruction généralisée de la bande de Gaza, délibérément causée par les forces d'occupation, est toujours visible, puisque Israël continue de s'opposer à la reconstruction de milliers de maisons, d'infrastructures vitales, d'hôpitaux et d'écoles, de mosquées, d'installations économiques, industrielles et agricoles, et même de locaux de

l'Organisation des Nations Unies qui ont été endommagés ou détruits lors de l'attaque israélienne.

L'imposition continue de ce blocus immoral et illégal d'Israël, ainsi que le châtement collectif de la population, a fait que le peuple palestinien de la bande de Gaza continue de vivre dans la misère au milieu de ses maisons en ruine, ce qui aggrave ses difficultés humanitaires et attise les sentiments d'injustice brûlante.

L'enquête menée par le juge Goldstone et son équipe suite à la demande du Conseil des droits de l'homme a abouti à des conclusions qui confirment clairement qu'Israël, la Puissance occupante, a commis des violations graves des droits de l'homme et des violations graves du droit humanitaire international, y compris la quatrième Convention de Genève, qui constituent des crimes de guerre et même des crimes contre l'humanité envers le peuple palestinien. Il s'agit notamment d'assassinats délibérés de civils, de tortures et des traitements inhumains causant délibérément des grandes souffrances, des blessures graves corporelles ou spirituelles, et des destructions considérables de biens, non justifiées par une nécessité militaire. Tout cela a été fait illégalement et sans justification, ce qui entraîne la responsabilité pénale d'Israël.

Selon les conclusions de l'enquête, Israël n'a pas pris les précautions requises par le droit international afin d'éviter ou de minimiser la perte de vies civiles, les blessures de civils et les dommages causés aux biens civils, et ainsi a violé de façon flagrante le principe de distinction. Par ailleurs, l'enquête a démontré que la campagne militaire israélienne avait été planifiée dans toutes ses phases comme une attaque délibérément disproportionnée et systématique visant à punir, humilier et terroriser la population civile palestinienne, réduire radicalement sa capacité économique à subvenir à ses besoins et lui imposer un sentiment accru de dépendance et de vulnérabilité. Cette conclusion choquante est confirmée des milliers de fois par la profondeur du traumatisme et des souffrances du peuple palestinien jusqu'à ce jour. Tous les Palestiniens – hommes, femmes, handicapés – ont beaucoup souffert, et cela confirme la véracité de ces faits.

Il convient de féliciter les membres de la Mission de l'Organisation des Nations Unies d'établissement des faits sur le conflit à Gaza – le juge Richard Goldstone, le professeur Christine Chinkin, M^{me} Hina

Jilani et le colonel Desmond Travers – d’avoir mené des enquêtes approfondies et d’avoir publié un rapport détaillé et sérieux dans des conditions difficiles, notamment à cause du refus d’Israël de coopérer avec la Mission. Ces individus sont d’éminents juristes, et des experts dont le professionnalisme et l’intégrité ne sauraient être mis en question par qui que ce soit.

Dans ce contexte, nous savons que la Mission a mené des enquêtes sur toutes les allégations de violations du droit international commises pendant le conflit à Gaza, y compris les allégations contre la partie palestinienne. Même si nous n’acceptons qu’on puisse établir une relation d’égalité entre l’invasion et les crimes de la Puissance occupante et les actions commises en réponse par la partie palestinienne, nous tenons à réaffirmer qu’il n’y a ni symétrie ni proportionnalité entre la partie occupante et la partie occupée. Nous prenons très au sérieux les allégations figurant dans le rapport Goldstone faisant état de violations qui auraient été commises par les Palestiniens.

Une fois de plus, nous exprimons notre respect et notre attachement à la primauté du droit, y compris le droit humanitaire international. Nous réaffirmons notre engagement à mener des enquêtes judiciaires sur place pour faire la lumière sur cette question essentielle, comme nous l’avons publiquement déclaré.

Toutefois, le rapport Goldstone est essentiellement un autre témoignage accablant des crimes qu’Israël a commis contre notre peuple sous l’occupation. Ses recommandations constituent une contribution significative à la recherche des responsabilités et la justice. À cet égard, même si le rapport a un grand pouvoir de dissuasion, tout comme les autres enquêtes pertinentes qui l’ont précédé – y compris le rapport de la Commission d’enquête du Secrétaire général et les enquêtes menées par la Commission indépendante d’enquête sur Gaza de la Ligue des États arabes, le Comité international de la Croix-Rouge, Amnesty International, Human Rights Watch et plusieurs autres organisations –, il est clair qu’un suivi sérieux et responsable à tous les niveaux s’impose. Ceci est très important si on veut empêcher Israël de commettre d’autres crimes de ce genre contre notre peuple.

Demain, le Conseil des droits de l’homme tiendra une session extraordinaire grâce à une initiative palestinienne, suite à la demande faite par S. E. le

Président Mahmoud Abbas, en vue de corriger une anomalie qui s’est produite il y a deux semaines au siège du Conseil à Genève. Nous remercions tous les pays qui ont appuyé la demande de tenir cette session. Nous espérons que le Conseil des droits de l’homme va approuver le rapport Goldstone et le transmettre officiellement aux organes pertinents de l’Organisation des Nations Unies, conformément aux recommandations figurant dans le rapport.

Nous sommes fermement convaincus qu’à long terme, la recherche de la responsabilité des crimes de guerre permettra de promouvoir la cause de la paix, qui ne saurait être instaurée sans faire justice. À cet égard, nous rappelons les sages paroles des éminents signataires de la lettre ouverte du 16 mars 2009 adressée au Secrétaire général et au Conseil de sécurité :

« Nous avons personnellement vu l’importance de rechercher la vérité et de rendre justice aux victimes de conflits. Nous estimons qu’il s’agit d’une condition préalable pour pouvoir avancer et parvenir à la paix au Moyen-Orient. »

Nous sommes donc d’avis que la mise en application des recommandations figurant dans le rapport Goldstone s’impose sérieusement. Le Conseil de sécurité doit s’acquitter du devoir que lui confère la Charte de s’occuper des questions cruciales pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L’Assemblée générale, la Cour pénale internationale, le Secrétaire général, le Haut-Commissariat aux droits de l’homme et la communauté internationale dans son ensemble, ici à l’Organisation des Nations Unies, en tant que Hautes Parties contractantes à la Convention de Genève, devraient tous donner suite aux recommandations du rapport, par la mise en application du principe de compétence universelle et en tenant compte de leurs rôles et responsabilités respectifs. La crédibilité et les fondements du droit international des droits de l’homme et du droit international humanitaire, ainsi que de l’Organisation des Nations Unies elle-même, sont en jeu.

Depuis trop longtemps, le monde a laissé Israël agir avec impunité, tout en sachant que l’absence de sanctions et de responsabilité n’a fait que l’encourager. Pendant les 60 ans d’impasse et de diaspora, ainsi que les 42 ans d’occupation, ce sont des générations de personnes innocentes qui en ont subi les conséquences tragiques. Nous devons briser ce cercle vicieux. Il faut

condamner les auteurs des crimes de guerre, et non ceux qui recherchent la justice pour les victimes.

Il faut empêcher Israël de continuer à commettre les violations et les crimes qu'il ne cesse de perpétrer contre le peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. À cet égard, je voudrais souligner la gravité de la situation qui y règne. La situation est extrêmement instable suite aux actions illégales et provocatrices d'Israël et à ses actes d'incitation, notamment la poursuite flagrante des activités de création de colonies et des actions de colons extrémistes dans l'enceinte d'Al-Haram al-Charif, y compris la fermeture et le siège de la mosquée Al-Aqsa, les menaces de recours à la force, les sentiments d'incitation et d'autres provocations pour qu'Israël puisse se soustraire à la reprise du processus de paix en prétendant qu'il n'existe pas de partenaire du côté palestinien pour faire la paix. Tout ceci appelle l'attention et des mesures urgentes de la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité. Ils menacent de recourir à la force et de bloquer l'accès à l'esplanade du Haram al-Charif. Cela permet aux Israéliens de justifier leur contrôle de la mosquée Al-Aqsa et d'éviter de satisfaire aux exigences de la paix en utilisant la même vaine rhétorique et en affirmant qu'il n'y a pas de partenaire de la paix en Palestine. Une telle attitude exige une action juste et ferme de la communauté internationale, notamment du Conseil de sécurité.

Au cours des dernières semaines et des derniers mois, nous avons attiré l'attention du Conseil sur l'intensification sans précédent de l'agression israélienne contre Jérusalem-Est occupée. Les mesures de colonisation de la puissance occupante et les actes illicites de terreur, de violence et de provocation commis par les colons dans la ville attisent les tensions et menacent de faire exploser une situation déjà fragile et précaire sur le terrain. La communauté internationale tout entière a demandé l'arrêt immédiat et complet de toutes les activités de peuplement israéliennes, y compris de la « croissance naturelle », dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Mais Israël continue de faire ouvertement fi de ces appels, du droit international et des résolutions de l'ONU; de construire et d'agrandir les colonies de peuplement, ainsi que l'infrastructure des colonies et le mur de séparation; de confisquer encore davantage de terres palestiniennes; de transférer encore davantage de colons israéliens, en particulier dans Jérusalem-Est et

autour de Jérusalem-Est; et de prendre d'autres mesures illégales visant à modifier la composition démographique, le caractère, la nature et le statut de Jérusalem-Est occupée, notamment en continuant de démolir des maisons palestiniennes, d'expulser des familles palestiniennes pour les remplacer par des colons, et en annulant les permis de résidence. Israël construit de nouveaux quartiers de peuplement, tels que ceux d'Al-Bustan, de Jabel Mukkabitir et d'Al-Sheikh Jarrah. Il continue également d'effectuer des fouilles, notamment à proximité de et sous l'esplanade du Haram al-Charif, où il a aussi permis à des extrémistes de commettre des actes de provocation et d'incitation qui ont exacerbé les sensibilités religieuses non seulement dans la Ville Sainte mais bien au-delà dans l'ensemble du monde arabe et islamique.

Si l'on continue de ne pas réagir face à ces actions illégales et ces provocations, les conséquences sur le plan politique et de la sécurité seront sans aucun doute graves. Non seulement ces actions risquent véritablement de relancer le cycle de la violence entre les deux parties, mais, comme nous l'avons signalé à maintes reprises, chaque acte illégal de colonisation et de provocation menace davantage les perspectives de relance du processus de paix et de réalisation de la solution des deux États en paix sur la base des frontières de 1967. Tel pourrait bien être l'objectif d'Israël aujourd'hui.

L'histoire a montré que la poursuite des crimes de guerre et la justice ne sont malheureusement pas un processus immédiat. Il faut être persévérant, avoir des principes et faire preuve d'une détermination fondée sur le droit international et des principes moraux. Nous poursuivrons par conséquent notre quête de justice et continuerons de rejeter l'impunité qui a permis à Israël pendant toutes ces années de commettre des crimes de masse contre le peuple palestinien sans craindre des sanctions et de demander qu'il y soit mis fin. Nous voulons tourner la page sur ce chapitre tragique et horrible de l'histoire de la Palestine et entrer dans une nouvelle ère où notre peuple pourra vivre dans la paix, la liberté et la dignité dans un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, et exercer les droits auxquels tous les êtres humains peuvent prétendre mais qui leur ont été si longtemps déniés.

Pour ce faire, il nous faut agir, individuellement et collectivement, dans la plus grande urgence et avec un grand sens des responsabilités, pour promouvoir le

respect des droits de l'homme et du droit international, condition essentielle pour faire de cette nouvelle ère une réalité et pour instaurer une paix et une coexistence véritables dans la région. L'impunité totale et l'absence de justice ne feront que prolonger ce conflit tragique et les souffrances des civils, et continueront d'entraver les efforts de paix. Comme le juge Goldstone l'a dit devant le Conseil des droits de l'homme :

« une culture de l'impunité règne depuis trop longtemps dans la région. L'absence de toute obligation de rendre compte de crimes de guerre et de possibles crimes contre l'humanité devient critique. La Mission est convaincue que la communauté internationale doit faire face aux réalités mises en lumière dans ce rapport et que, ce faisant, elle assoira sur des bases solides la recherche de la paix et de la sécurité pour tous les peuples de la région. Ce sera la seule façon de leur assurer la dignité humaine et la sécurité. »

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante d'Israël.

M^{me} Shalev (Israël) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, de son exposé instructif et important qui a mis en lumière la complexité de la situation au Moyen-Orient. Je saisis également cette occasion pour dire au revoir à un ami et diplomate, le Représentant permanent du Royaume-Uni, et le remercier du travail remarquable qu'il a accompli en faveur de la paix et de la sécurité au sein de ce Conseil. Je souhaite à Sir John Sawers plein succès dans sa future mission.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui à l'occasion du débat mensuel sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Depuis la toute dernière séance sur cette question, une importante réunion trilatérale a eu lieu entre les dirigeants des États-Unis, de la Palestine et d'Israël. Depuis, l'Envoyé spécial, le sénateur Mitchell, et son équipe ont déployé sans relâche des efforts pour faire redémarrer le processus de paix.

Et, il y a moins d'une semaine, le prix Nobel de la paix a été décerné au Président des États-Unis. Je tiens à féliciter le Président Obama et le peuple des États-Unis pour cette honorable distinction. Le prix Nobel a été attribué au Président Obama pour ses efforts extraordinaires en vue de renforcer la diplomatie internationale et la coopération entre les

peuples dans la quête de la paix. Le Moyen-Orient est en effet l'une des régions qui aspire ardemment à la paix, une paix fondée sur la vision proposée par l'ONU elle-même en 1947 : deux États pour deux peuples.

Israël veut la paix, une paix véritable, une paix défendable, une paix permanente, une paix dans laquelle deux États, un État juif et un État palestinien, vivront côte à côte en paix et en sécurité. C'est en acceptant cette vision que l'on fera avancer le processus de paix, pas avec le terrorisme, l'effusion de sang et la provocation.

Je voudrais décrire rapidement la réalité de la situation sur le terrain. Comme je l'ai indiqué récemment, le mois de septembre a été marqué par une augmentation alarmante du nombre d'attentats terroristes. Dans le sud, on a dénombré 13 tirs de roquette et de mortier sur Israël à partir de la bande de Gaza sous contrôle du Hamas. Quinze autres attaques ont été lancées avec des armes légères et des missiles antichar. Des terroristes ont tenté à plusieurs reprises de s'infiltrer en Israël et de placer des explosifs le long de la barrière qui sépare la bande de Gaza d'Israël.

Au nord, trois roquettes ont été tirées sur le territoire israélien à partir du Sud-Liban. L'organisation terroriste du Hezbollah continue de recevoir des armes meurtrières des États Membres de cette Organisation, qui la soutiennent. Dans le même temps, le Hezbollah met en place des infrastructures militaires au milieu de la population civile au sud du fleuve Litani. Ses agents secrets et les civils qui lui sont affiliés menacent ouvertement la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), en empêchant celle-ci de s'acquitter de son mandat. L'explosion, le 16 juillet, d'un dépôt actif d'armes, à Kirbath Salim, a indéniablement prouvé que les violations commises par le Hezbollah représentent le plus grand obstacle à la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006).

Qui plus est, deux jours avant la présente réunion, une autre explosion d'armes a eu lieu dans une maison du village de Tayr Fils. Ce grave incident met de nouveau en lumière la réalité que nous vivons depuis des années au Sud-Liban, ainsi qu'à Gaza : une organisation terroriste, qui se réarme et se déploie dans des zones civiles, mettant en danger non seulement la paix et la sécurité, mais aussi, cyniquement, les civils eux-mêmes.

Les preuves de ce phénomène sont évidentes, comme cela a été démontré hier au Sud-Liban, et

comme on l'a vu à la télévision ou sur nos écrans d'ordinateurs. Nous espérons que la FINUL et les autorités compétentes de l'ONU mèneront rapidement une enquête sur cet incident, et feront part de leurs conclusions aux Gouvernements libanais et israélien ainsi qu'aux membres du Conseil de sécurité. Le Sud-Liban est occupé par le terrorisme, celui du Hezbollah. Nous sommes sûrs que le rapport prochain du Secrétaire général sur la résolution 1701 (2006) proposera des mesures concrètes en vue d'une mise en œuvre de cette importante résolution.

Telle est la situation au Moyen-Orient. Derrière les actes de défi et le renforcement du Hezbollah, se trouve l'Iran. L'aide et le soutien fournis au terrorisme par l'Iran pousse cette région vers l'instabilité et le conflit. Alors que l'Iran fonce pour accroître ses capacités en armes nucléaires et en missiles de longue portée, ses dirigeants refusent de répondre sincèrement aux interrogations et aux demandes de la communauté internationale. Depuis que l'Iran a admis récemment l'existence d'une usine d'enrichissement d'uranium à l'extérieur de Qom, le doute n'est plus possible : le programme nucléaire iranien représente une crise internationale.

Ce pays, l'Iran, est mené par l'extrémisme religieux, soutient officiellement la négation de l'Holocauste et réprime violemment les aspirations démocratiques de ses citoyens tout en continuant à promouvoir le terrorisme international. Les armes les plus dangereuses du monde tombent rapidement aux mains du régime le plus dangereux du monde. C'est là que se trouve la véritable menace à la paix et à la sécurité dans notre région et dans le monde.

Il y a cinq ans, dans sa quête de paix, Israël a démantelé 21 colonies et a déplacé plus de 8 000 Israéliens de la bande de Gaza. L'ancien Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a qualifié les actions d'Israël de décision courageuse. Ce même Conseil a loué la mise en œuvre du processus de désengagement. Les États Membres nous ont assuré que si Israël avait besoin de se défendre, la légitimité internationale serait de notre côté.

Or, les espoirs d'Israël se sont transformés en cauchemar. Au lieu de promouvoir une société palestinienne qui fonctionne, le Hamas a érigé une infrastructure de terreur. Au lieu de promouvoir la paix, le Hamas a assassiné et muselé l'opposition, tout en incitant toute une génération à tuer et à haïr. Gaza est

occupée par le terrorisme, le terrorisme du Hamas. Le Hamas rejette ouvertement le droit à l'existence d'Israël. Le Hamas rejette ouvertement la solution des deux États. Sa charte incite au meurtre des Juifs et cite des textes antisémites notoires.

Pourtant, le monde ne fait rien. Alors que le Hamas faisait constamment entrer en contrebande à Gaza des armes meurtrières iraniennes, le monde n'a rien fait. Alors que le Hamas plaçait des armes dans des écoles, des mosquées et des hôpitaux à partir desquels il lançait des attaques, le monde n'a rien fait. Alors que le Hamas lançait 12 000 roquettes contre 1 million d'hommes, de femmes et d'enfants israéliens innocents, le monde n'a rien fait. Telle est la situation au Moyen-Orient.

Cette réunion mensuelle devait avoir lieu la semaine prochaine mais elle a été reprogrammée en raison de l'urgence de la question. Un observateur extérieur penserait qu'une réunion si urgente porterait sur le bombardement continu du territoire israélien par les terroristes depuis Gaza ou le Liban, ou sur les menaces permanentes posées par le développement nucléaire de l'Iran.

En fait, l'urgence de la question est un prétexte pour accaparer l'ordre du jour du Conseil en soulevant un problème qui n'a pas sa place ici. L'État Membre responsable de ce manquement à la procédure est, comme chacun sait, la Jamahiriya arabe libyenne. C'est l'État Membre, véritable champion des droits de l'homme, qui a récemment réservé un accueil officiel de héros à un terroriste de grande envergure. Ce terroriste par excellence est responsable de l'assassinat de sang-froid de centaines de personnes innocentes au-dessus de Lockerbie. C'est le même État Membre dont le dirigeant, dans son soliloque mémorable devant l'Assemblée générale il y a trois semaines (voir A/64/PV.3), a qualifié le Conseil de sécurité de « Conseil de la terreur ».

Aujourd'hui, nous avons entendu mentionner le rapport Goldstone (A/HRC/12/48). Bien que le débat sur ce rapport soit de la compétence d'un autre organe, je voudrais brièvement exposer la position d'Israël. Je regrette de dire que le rapport Goldstone est partial, biaisé et donc erroné, tout comme l'instance et le mandat à l'origine de cette mission. Le rapport favorise et légitime le terrorisme. C'est une récompense pour les organisations terroristes. Il dénie à Israël son droit de défendre ses citoyens. Il tombe directement dans le

piège qui a été stratégiquement posé par les organisations terroristes de par le monde. Il empêche, et empêchera, les États Membres démocratiques de se défendre eux-mêmes contre le terrorisme. Il permet aux terroristes de s'en prendre à des civils, de cibler des innocents et d'utiliser comme boucliers humains ceux qu'il prétend défendre.

En essayant de mettre en avant ce rapport lors d'un soi-disant débat urgent au Conseil, on a détourné l'attention du Conseil de la réalité dans notre région. Au lieu de traiter de la situation au Moyen-Orient, et au lieu d'encourager les parties à prendre le chemin de la paix et à reprendre les négociations, le débat au sein de ce Conseil s'est transformé en une discussion sur un document destructeur pour le processus de paix.

Pour ceux d'entre nous qui cherchent à relancer le processus de paix au Moyen-Orient, débattre du rapport Goldstone au Conseil de sécurité c'est raconter une histoire pleine de bruit et de fureur, qui n'a aucun sens. Si l'on demande à Israël de prendre de nouveaux risques en faveur de la paix, la communauté internationale doit reconnaître son droit à la légitime défense.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. Shalgham (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je voudrais vous remercier d'avoir organisé cette séance urgente, conformément à l'accord auquel nous étions parvenus au sein du Conseil.

Je voudrais remercier M. Lynn Pascoe de son exposé. Nous souhaitons aussi la bienvenue à notre frère Riad Al-Malki, Ministre des affaires étrangères de l'Autorité nationale palestinienne.

Il me semble, et je l'avais déjà dit lors d'une réunion précédente spéciale du Conseil, qu'il est nécessaire d'axer l'attention sur le rapport Goldstone (A/HRC/12/48). En effet, la question palestinienne, notamment l'occupation, fait parfois l'objet de résumés superficiels, en dépit de sa complexité. L'on dit par exemple que cela concerne essentiellement les colonies.

Ce n'est pas vrai. C'est l'occupation israélienne qui est à l'origine de la crise, des violences et des tensions des six dernières décennies dans la région. Les pratiques inhumaines des autorités israéliennes, notamment le blocus, toujours en vigueur, l'expansion

des colonies de peuplement, la construction du mur de séparation raciste en dépit de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, les vexations quotidiennes et systématiques subies par le peuple palestinien aux points de contrôle et dans les prisons, les 11 000 détenus, y compris des femmes et des enfants, la destruction de leurs maisons, les tentatives de judaïsation de Jérusalem, les attaques contre la mosquée Al-Aqsa, et les attaques dont font encore l'objet des citoyens palestiniens de la part de colons racistes – l'occupation en cours est la cause principale de toutes ces violations du droit international humanitaire et des droits fondamentaux du peuple palestinien.

Malgré l'adoption de la résolution 1860 (2009), malgré les résultats enregistrés à la conférence des donateurs, tenue à Charm el-Cheikh, sur la reconstruction de Gaza et malgré la dernière initiative en date du Secrétaire général en vue de lever le blocus, les autorités d'occupation ont obstinément maintenu ce blocus. Les autorités israéliennes étant les autorités d'occupation, cela représente une violation flagrante de leurs obligations en vertu de la quatrième Convention de Genève. Elles font cela parce qu'elles sont convaincues – en fait, assurées – de l'appui de leurs alliés. Cela signifie qu'Israël n'a plus besoin de respecter la loi.

La communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, ne parvient toujours pas à s'abstenir d'une politique de deux poids deux mesures face à Israël. La communauté internationale ne parvient toujours pas à contraindre Israël à respecter le droit international et le droit international humanitaire ou à mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité, malgré tous les rapports émanant des divers organes, institutions et commissions de l'ONU.

Le rapport le plus récent est celui de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza, plus connu sous le nom de rapport Goldstone. Il réitère que les autorités d'occupation ont commis de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire et que ces actes représentent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Le rapport Goldstone n'est pas le seul rapport sur la question. Il y a déjà eu un certain nombre d'autres rapports, y compris le rapport de l'archevêque Desmond Tutu sur le massacre de Beit Hanoun, le

rapport de l'alliance internationale pour la défense des victimes d'agression et le rapport de la commission d'enquête mise en place par le Secrétaire général. Tous ont conclu que l'armée israélienne s'était attaquée directement, et délibérément, au Siège des Nations Unies en violation de l'immunité de l'Organisation, avec à la clef de très nombreux morts et blessés parmi ceux qui y avaient trouvé refuge, y compris des fonctionnaires de l'ONU.

Le dernier rapport a appelé à la mise en place d'une commission indépendante. Toutefois, l'immunité dont bénéficie Israël permet de comprendre pourquoi ce rapport a connu le même sort que les précédents. Cela renforce la conviction d'Israël qu'il est hors d'atteinte et au-dessus des lois. Ce rapport l'encourage à continuer de commettre des crimes.

Toutefois, l'ampleur des crimes commis contre Gaza, tels que décrits dans le rapport Goldstone, doit servir d'avertissement à la communauté internationale et aux diverses organisations internationales. Nous nous devons de dire que si nous ignorons le contenu de ce rapport, nous enregistrerons un recul dans notre progression en matière de respect des droits de l'homme, progression qui continue depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cela viderait de leur sens le concept de droits de l'homme et les idéaux qui y sont associés et cela permettrait à certains États de les instrumentaliser en faveur de leurs propres fins politiques. Il convient de s'attaquer avec vigueur aux violations du droit international lorsqu'elles sont commises par l'allié de grandes puissances.

Avant de passer à la question du rapport Goldstone, je voudrais répondre à ceux qui disent qu'il n'est ni objectif ni juste. La Mission Goldstone a recueilli ses faits de la manière suivante. Elle a étudié les informations émanant de diverses sources. Des entretiens ont été menés avec des victimes et des personnes qui ont confirmé les informations dont elles faisaient part. Des visites ont été faites sur le terrain. Des films vidéo et des photographies ont été analysés, des images satellite ont été examinées. On a procédé à l'étude de rapports médicaux. Les rapports des spécialistes de la police scientifique ont été analysés. Des armes ont été examinées. Des appels ont été lancés pour obtenir des informations par écrit. Des auditions publiques ont été tenues et 188 entretiens menés individuellement. Plus de 300 informations, rapports et documents ont été analysés.

Quelle que soit la nature de ces informations, cela représente plus de 10 000 pages, 30 vidéos et 1 200 photographies. Comme on pouvait s'y attendre, le Gouvernement israélien a tout simplement refusé de coopérer avec la Mission.

Nous sommes au courant de certaines des procédures engagées par des organisations internationales, mais tout cela montre clairement que des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ont été commis. C'est plus important que le règlement, qui ne peut simplement pas surnager sur un océan de sang, protégé des violences et des actes de destruction commis. Le règlement ne peut pas masquer les handicaps ignobles dont sont victimes les femmes, les enfants et les vieillards.

Le rapport a réitéré à plusieurs reprises que les autorités israéliennes avaient commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Il a réaffirmé que le blocus israélien dans la bande de Gaza était assimilable à un châtement collectif et qu'il violait la quatrième Convention de Genève. Le silence du Conseil de sécurité à cet égard signifie tout simplement qu'il accepte que cela se poursuive. Le rapport mentionne le grand nombre de crimes commis par l'armée et le Gouvernement israéliens contre le peuple palestinien. Ainsi :

« La Mission a enquêté sur plusieurs incidents au cours desquels des militaires israéliens se sont abrités derrière des Palestiniens pour entrer dans des maisons susceptibles d'avoir été piégées ou d'héberger des combattants ennemis. » (A/HRC/12/48, par. 1925)

Pendant ces fouilles, les hommes étaient menottés et avaient les yeux bandés. L'utilisation de ces personnes en tant que boucliers humains constitue un crime de guerre.

Le rapport mentionne également un certain nombre d'attaques, notamment la destruction de l'unique meunerie de la bande de Gaza, les tentatives de destruction de son réseau de distribution d'eau et la destruction d'une usine de transformation de la volaille. Tous ces actes sont des violations du droit international et sont considérés comme des crimes contre l'humanité.

Israël a dissimulé ses intentions réelles depuis le début de la guerre contre Gaza dans le cadre de l'opération « Plomb durci », qui a été menée contre un

peuple assiégé, au bord de la famine, à qui il ne reste rien si ce n'est la volonté de résister à l'occupation. C'est exactement ce qu'a dit M. Goldstone. La Mission a mené une enquête détaillée et inclus dans son rapport des déclarations de dirigeants politiques et militaires israéliens qui ont affirmé qu'ils cibleraient l'infrastructure du mouvement Hamas. Le Hamas est l'autorité librement et démocratiquement élue par le peuple palestinien.

Si c'est cela que l'on entend par cible militaire légitime – malgré le fait que cela constitue une violation du droit humanitaire international que nous édifions depuis 100 ans –, cela signifie que les civils et les infrastructures civiles sont des cibles légitimes. Nous pouvons donc affirmer que ces attaques sont en fait une vengeance et un châtement collectif. Et cela constitue des crimes de guerre.

Le rapport réaffirme au paragraphe 1833 que l'armée israélienne visait la population de Gaza dans son ensemble. De même, il affirme à son paragraphe 1889 que l'omission fréquente de la distinction entre combattants et civils doit être mise sur le compte d'instructions données aux soldats, et non pas de défaillances occasionnelles. Le rapport a également clairement montré que les Palestiniens ont fait l'objet de mauvais traitements continus, systématiques. Ils ont fait l'objet de traitements humiliants, dégradants, et cela contrevient aux principes du droit international humanitaire et des droits de l'homme. La Mission d'établissement des faits conclut qu'il s'agit là à nouveau d'un châtement collectif infligé aux civils. En d'autres termes, cela représente une violation de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et constitue donc un crime de guerre.

L'attaque menée contre Gaza était sans précédent, qu'il s'agisse de sa violence et de sa férocité ou du fait qu'elle a piétiné les principes du droit international et des droits de l'homme. L'armée israélienne a sciemment visé des établissements hospitaliers, des ambulances, des mosquées et des installations des Nations Unies. Au paragraphe 36, il est affirmé que la Mission n'a recueilli aucun élément probant permettant d'étayer les allégations israéliennes selon lesquelles les établissements hospitaliers auraient été utilisés par des groupes armés palestiniens pour couvrir des activités militaires.

Le Conseil de sécurité n'a pas honoré sa responsabilité de protéger les civils dans la bande de Gaza. Cela a été réaffirmé au paragraphe 1916 du rapport, où il est dit que la Mission fait observer que la communauté internationale est restée pour l'essentiel silencieuse. Le Conseil de sécurité n'a pas agi pour assurer la protection de la population civile dans la bande de Gaza et dans le territoire palestinien occupé en général. Il suffit en effet de constater l'absence de réaction énergique de la part du Conseil de sécurité devant le blocus de Gaza, et ses conséquences. Il aurait été judicieux pour le Conseil, de par la responsabilité qui lui incombe de maintenir la paix et la sécurité internationales, d'adopter ce rapport et d'inviter le Conseil des droits de l'homme à en débattre afin qu'il ne subisse pas le même sort que les rapports précédents.

Les déclarations des responsables israéliens ont très clairement énoncé la position israélienne quant au processus de paix. Ils n'hésitent pas un instant à déclarer qu'ils ne donneront rien aux Palestiniens. Ils réclament la création d'un État juif raciste. Ils veulent chasser les Palestiniens qui vivaient là avant 1948. Les émissaires spéciaux se succèdent en Israël et reviennent les mains vides, et cela nous montre que le processus de paix est en fait une absurdité qui ne mènera à rien. La preuve en est que rien n'a été entrepris ni réalisé pour lever le blocus sur Gaza et mettre fin à sa colonisation.

Il est temps de mettre fin à la culture d'impunité qui prévaut depuis si longtemps dans la région et qui nous a menés à une nouvelle situation de crise. Comme que l'a dit le juge Goldstone à juste titre, cela sape tous les espoirs de paix dans la région. Il est nécessaire de traduire les criminels en justice et d'indemniser les victimes des crimes israéliens afin de faire avancer le processus de paix. La poursuite des activités d'implantation israéliennes, du châtement collectif et de l'humiliation infligée au peuple palestinien ne mènera qu'à l'escalade de la violence, des tueries et des souffrances.

Je termine en faisant une nouvelle fois référence au rapport Goldstone. Les engagements du Gouvernement israélien à l'égard du peuple israélien ne justifient en aucun cas la politique de châtement collectif contre un peuple occupé. Rien ne peut justifier le fait que les opérations catastrophiques qui se sont déroulées à Gaza privent le peuple palestinien de son droit à vivre dans la dignité. Cela mènera à une

situation où la nouvelle génération grandira dans une culture de haine et de violence, avec très peu d'espoir en l'avenir.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, du rapport qu'il nous a présenté sur la situation au Moyen Orient. Je remercie également le Ministre des affaires étrangères de l'Autorité nationale palestinienne, M. Al-Malki, et la Représentante permanente d'Israël, l'Ambassadrice Shalev, de leurs déclarations.

Le Conseil de sécurité se réunit à nouveau pour évaluer la situation au Moyen-Orient, dans un contexte de tension croissante dans la région et de progrès limités du processus de paix, comme nous l'a confirmé le Secrétaire général adjoint. Lors de notre dernière réunion informelle sur la question, nous avons exprimé notre espoir de voir les rencontres de haut niveau prévues en marge du débat général déboucher sur la reprise inconditionnelle des pourparlers de paix entre Israël et l'Autorité nationale palestinienne. Nous nous félicitons de l'organisation de la réunion trilatérale entre le Président Obama, le Premier Ministre Nétanyahou et le Président Abbas. Néanmoins, nous regrettons que les négociations n'aient pas encore permis de réaliser une paix définitive au Moyen-Orient.

La reprise du processus de paix dépend de la volonté et de l'engagement de toutes les parties au conflit. La communauté internationale a de son côté l'obligation de faciliter ce processus afin de garantir une paix juste et durable dans la région. C'est pourquoi nous sommes reconnaissants au Président Obama et à son envoyé spécial, George Mitchell, de la détermination qu'ils ont montrée de jeter les bases du dialogue entre Israël et l'Autorité nationale palestinienne, fondé sur la confiance et le respect mutuel. Par ailleurs, nous réaffirmons notre appui au Quatuor et à la déclaration qu'il a publiée en septembre, dans laquelle il a insisté sur les principes fondamentaux de la réalisation d'une paix intégrale au Moyen-Orient. Nous partageons le sentiment d'urgence exprimé par ses membres et reconnaissons qu'il importe que les parties honorent leurs engagements et leurs obligations, en particulier ceux énoncés dans la Feuille de route, afin de créer les conditions propices à la reprise du processus de paix.

Il est donc essentiel qu'Israël mette un terme à la création de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires occupés, notamment à Jérusalem-Est, et à la prétendue croissance naturelle de ces colonies. Les démolitions de maisons, les expulsions et l'expansion des colonies à Jérusalem-Est représentent un obstacle important au processus de paix. De même, il importe de respecter l'accord sur les lieux de culte et d'éviter les provocations qui éloignent toute perspective de dialogue.

L'Autorité nationale palestinienne doit de son côté continuer à renforcer ses institutions politiques et de sécurité avec l'appui de la communauté internationale. Nous nous félicitons que le Premier Ministre, M. Fayyad, ait annoncé que les institutions nécessaires à la création d'un État palestinien seront mises en place dans un délai raisonnable.

À cet effet, à mesure que les forces de sécurité palestiniennes renforcent leur contrôle sur leurs territoires, il est essentiel qu'Israël lève en même temps les restrictions imposées à la circulation des personnes et des biens. Nous prenons acte de la suppression de certaines barrières et de la réduction du nombre des effectifs militaires par Israël à certains points de contrôle en Cisjordanie. Nous espérons que ces mesures sont définitives et qu'elles conduiront au démantèlement complet et irréversible de tous les postes de contrôle.

De même, il est indispensable de faire avancer le processus de dialogue interpalestinien mené actuellement avec l'appui de l'Égypte. Nous déplorons le nouveau report de la signature de l'accord de réconciliation entre les factions palestiniennes, initialement prévue fin octobre. L'unité du Gouvernement palestinien est essentielle pour parvenir à une solution globale et définitive au Moyen-Orient.

À l'approche de l'hiver, il est vital que l'aide humanitaire et l'assistance en matière de reconstruction puissent parvenir à Gaza afin d'éviter une nouvelle catastrophe humanitaire. C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité d'appliquer pleinement la résolution 1860 (2009) et de mettre en place un mécanisme de surveillance international qui garantisse un cessez-le-feu durable, l'ouverture des postes frontières et le contrôle de la circulation illicite des armes. Nous appuyons toutes les initiatives visant à la mise en place d'un tel dispositif, seul moyen de parvenir à la

normalisation progressive de la situation dans la bande de Gaza.

Nous rappelons également que la paix au Moyen-Orient ne se limite pas à la question de la Palestine mais dépend aussi de la stabilité de la région. C'est pourquoi nous sommes préoccupés par les deux incidents survenus successivement dans le sud du Liban en juillet dernier et il y a tout juste quelques jours et qui, selon les informations disponibles à ce jour, semblent constituer des violations de la résolution 1701 (2006). Nous exhortons le Gouvernement libanais à prendre, en collaboration avec le personnel de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, les mesures nécessaires pour éviter que de tels incidents ne se reproduisent. De même, nous demandons à nouveau au Liban et à Israël, ainsi qu'à toutes les parties impliquées dans ce conflit, de respecter les dispositions de la résolution 1701 (2006).

Le présent débat coïncide avec les discussions actuellement en cours à Genève concernant le rapport de la Mission d'établissement des faits du Conseil des droits de l'homme sur le conflit à Gaza (A/HRC/12/48), présidée par le juge Richard Goldstone. Nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité doit éviter, à ce stade, de politiser et de polariser davantage les positions exprimées à cet égard.

Pour cette raison, nous estimons qu'il n'est pas approprié que le Conseil de sécurité examine ce rapport ou se prononce à ce sujet avant le Conseil des droits de l'homme, qui est l'organe compétent en la matière et qui a demandé l'établissement de ce rapport. La décision du Conseil des droits de l'homme, prise il y a quelques jours à Genève, d'examiner ce rapport dans les délais prévus, doit être respectée par le Conseil de sécurité. Le Mexique étudie avec toute l'attention requise le rapport Goldstone et participera à son examen et à l'analyse de ses recommandations au sein du Conseil des droits de l'homme.

Soyons clairs : il n'y a pas de bonnes ou mauvaises violations du droit international humanitaire. Nous rappelons une fois encore que, dans tout conflit armé, toutes les parties au conflit doivent respecter, à tout moment et en toutes circonstances, les dispositions du droit international humanitaire. Elles ne peuvent pas faire l'objet d'une libre interprétation par les parties au conflit. Toute violation présumée du droit international humanitaire doit faire l'objet d'une enquête et être sanctionnée le cas échéant.

Comme ce fut le cas à de multiples occasions par le passé, nous nous trouvons à un moment décisif du processus de paix qui peut conduire soit à la reprise des négociations soit, en cas d'échec, à une nouvelle spirale de violence qui déstabiliserait davantage la région. L'objectif, connu de tous, est clair : trouver une solution globale et définitive au conflit au Moyen-Orient, qui réaffirme la reconnaissance du droit à l'existence d'Israël et qui permette l'établissement d'un État palestinien politiquement et économiquement viable qui cohabiterait en paix avec Israël à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, à la Feuille de route, aux Principes de Madrid et à l'Initiative de paix arabe.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Président d'avoir organisé la présente réunion sur la situation au Moyen-Orient. Je remercie également le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, pour son exposé détaillé, et salue la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères de l'Autorité nationale palestinienne.

Pour surmonter les divergences et parvenir à une paix juste, globale et durable entre toutes les parties au Moyen-Orient, la seule solution est la poursuite d'un véritable dialogue. Même lorsque les difficultés rencontrées semblent insurmontables, les parties doivent s'efforcer de les dépasser par le dialogue et la négociation. Sans dialogue et négociations réels, le processus de paix au Moyen-Orient ne peut pas avancer.

La communauté internationale devrait favoriser la relance du processus de paix. Par conséquent, nous nous félicitons de la récente réunion trilatérale entre le Président Obama, le Premier Ministre Netanyahu et le Président Abbas qui a permis de progresser de manière notable vers la relance des négociations de paix directes. Le Japon réitère son plein appui à l'initiative des États-Unis en faveur d'une reprise de pourparlers de paix envisageant la solution des deux États.

Le Japon partage les préoccupations exprimées au sujet des activités de colonisation israéliennes et le récent affrontement entre les forces israéliennes et des Palestiniens à Al-Haram al-Charif. Leurs répercussions négatives ne doivent pas entraver la reprise des pourparlers de paix. Il est impératif que toutes les parties honorent leurs obligations au titre de la Feuille de route visant à la mise en œuvre de la solution des

deux États et à l'instauration de la paix au Moyen-Orient.

Le Japon demande au Gouvernement israélien de bien vouloir suspendre toutes les activités de colonisation, y compris la croissance naturelle, et d'éviter toute provocation sur son territoire. Dans le même temps, nous demandons à l'Autorité palestinienne de continuer de tout mettre en œuvre pour améliorer la situation en matière de sécurité en respectant l'engagement qu'elle a pris de faire cesser la violence et le terrorisme. L'unification de la partie palestinienne est également essentielle pour favoriser le processus de paix. Nous appuyons énergiquement les efforts déployés par l'Égypte en vue de la réconciliation du Fatah et du Hamas.

Le Conseil de sécurité suit de très près la situation humanitaire à Gaza et a adopté la résolution 1860 (2009) dans laquelle il fait part de sa grave préoccupation face aux dommages causés à des installations civiles et des locaux de l'Organisation des Nations Unies à Gaza. Neuf mois après l'adoption de cette résolution, la situation demeure très précaire. Nous sommes très préoccupés par cette situation. La communauté internationale doit continuer d'apporter son aide et son appui à la population de Gaza. Nous exhortons Israël à s'associer aux efforts du Secrétaire général pour assurer l'acheminement, sans heurts, des biens à Gaza et la libre circulation des personnes.

Comme il s'y est engagé, le Japon continuera de fournir une assistance en vue de l'amélioration de la situation humanitaire à Gaza. Nous sommes convaincus qu'il s'agit là d'une des priorités les plus importantes et les plus urgentes pour l'édification de l'État palestinien et la promotion du processus de paix. D'aucuns pourraient même dire qu'il n'y aura pas de progrès dans le processus de paix au Moyen-Orient sans une amélioration significative de la situation humanitaire à Gaza.

À cet égard, je voudrais évoquer le rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza, dirigée par le juge Richard Goldstone (A/HRC/12/48). Cette Mission a été mandatée par une décision du Conseil des droits de l'homme. Nous apprécions à sa juste valeur le travail de la Mission d'établissement des faits, en particulier ses efforts pour veiller à ce que son rapport soit dans une certaine mesure équilibré. Nous estimons que les conclusions et recommandations du rapport

Goldstone devraient être examinées attentivement, et ce, principalement par le Conseil des droits de l'homme dans le cadre de son mandat. Il importe que le Conseil de sécurité suive de près les débats du Conseil des droits de l'homme. Selon leur résultat, le Conseil de sécurité pourrait envisager la manière appropriée d'examiner le rapport de façon unie.

M. Guillermet (Costa Rica) (*parle en espagnol*) :

Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, d'avoir organisé le présent débat. Je vous remercie également pour le programme de travail du mois en cours, qui comporte une série de séances publiques très importantes car elles permettent un échange entre le Conseil et les États concernés ainsi que le reste des États Membres de l'Organisation. Je tiens aussi à remercier M. Pascoe pour son exposé, et à saluer la présence parmi nous de M. Riad Al-Malki, Ministre des affaires étrangères de la Palestine, et de l'Ambassadrice Gabriela Shalev, Représentante permanente d'Israël.

Je voudrais commencer par exposer la position de mon pays concernant l'examen par le Conseil du rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza, le rapport Goldstone (A/HRC/12/48). La Mission a été mandatée pour enquêter sur les violations des normes internationales des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises dans le cadre de l'opération militaire menée à Gaza. Il est tout à fait approprié que le Conseil débattenne de ce rapport, qui mérite que la communauté internationale lui prête une attention particulière.

Notre première évaluation du rapport est qu'il s'agit d'un rapport sérieux préparé par une Mission dirigée par une personne intègre aux états de service irréprochables, et qui mérite toute notre reconnaissance.

Toutefois, il est prématuré que le Conseil débattenne du rapport quant au fond, puisque le Conseil des droits de l'homme n'a pas encore pris de décision à son sujet. Le faire sans être en mesure de produire un résultat concret à l'issue de son examen reviendrait à le banaliser. C'est pourquoi nous nous félicitons que le Conseil des droits de l'homme à Genève ait décidé de se prononcer sur le rapport Goldstone cette semaine. Nous suivrons de près les décisions que prendra cet organe quant aux recommandations qui figurent dans le rapport. Nous espérons que, de quelque manière, le

rapport du juge Richard Goldstone contribuera à déterminer les responsabilités des uns et des autres.

Un élément saillant du rapport, qui ressort de ses conclusions, est la nécessité d'établir les responsabilités grâce aux mécanismes redditionnels. Il est impératif de prévenir l'impunité et, à cet égard, nous demandons instamment aux parties de poursuivre leurs efforts, et notamment au Gouvernement israélien de continuer l'enquête qu'il a ouverte, selon les informations qu'il a communiquées à la communauté internationale, et d'en rendre publics les résultats.

Par ailleurs, nous soulignons l'approche globale adoptée par le rapport qui fait des recommandations à divers organes du système des Nations Unies, aux parties et aux groupes insurgés. Nous réaffirmons, comme nous l'avons déjà fait en d'autres occasions, que le Conseil de sécurité a la responsabilité incontournable de protéger les civils dans les conflits armés, chaque fois que, et partout où, cela est nécessaire. Il a l'obligation d'utiliser tout son pouvoir de dissuasion pour persuader toutes les parties, étatiques ou non étatiques, de la nécessité de respecter le droit international et d'accorder un accès sans entrave à l'assistance humanitaire.

Le silence du Conseil, pour des raisons de convenance, ne doit pas être un havre d'impunité pour ceux qui méprisent le droit international, ni un signe cruel d'indifférence pour ceux qui appellent à l'aide. La quête de la justice est essentielle et aucun État ni groupe armé ne peut-être au-dessus de la loi.

Il y a un mois, nous espérions être les témoins d'un progrès véritable dans les négociations de paix au Moyen-Orient, qui aurait entraîné la reprise des pourparlers directs entre les parties. Cet espoir était nourri pour l'annonce de la tenue de réunions importantes dans le cadre des efforts diplomatiques déployés en marge de l'Assemblée générale. Malheureusement, cela ne s'est pas produit et les négociations n'ont pas progressé au rythme escompté par la communauté internationale. Telle est, malheureusement, l'unique vérité lorsque l'on parle de ce conflit.

Le Costa Rica prend note avec satisfaction de la diminution de la violence au cours de cette année, de l'apaisement relatif intervenu sur le plan sécuritaire et des responsabilités croissantes assumées par les forces de sécurité palestiniennes dans le maintien de l'ordre en Cisjordanie. Nous estimons aussi que l'autorisation

d'entrée à Gaza pour le matériel de reconstruction et la levée de certains obstacles aux déplacements en Cisjordanie sont des faits positifs. Nous accueillons avec satisfaction ces gestes et ces avancées, tout en espérant qu'il ne s'agit pas seulement de vagues lueurs alimentant des espoirs sans fondement. Tous ces progrès resteront vains sans un processus politique en progrès constant. Les responsabilités accrues assumées par l'Autorité palestinienne en matière de protection de ses citoyens n'ont de sens que si elles se traduisent par la création rapide d'un État palestinien, dont les frontières reconnues seraient le résultat d'un processus politique vigoureux de négociation entre les parties. Les gestes de bonne volonté sont fort appréciés, mais ils ne restent que des gestes de bonne volonté s'ils ne reflètent pas un changement d'attitude définitif dans le dialogue.

Nous plaçons d'énormes espoirs dans les efforts diplomatiques reposant sur le consensus grandissant en faveur d'une approche globale pour régler le conflit, une approche qui, comme le suggère le Costa Rica depuis plus de 20 mois, abandonne la méthodologie par étape au profit d'une voie globale. Nous savons que pour parvenir à régler le conflit israélo-palestinien il est indispensable de réduire les tensions dans les autres conflits qui sévissent dans la région et qui ont une incidence négative sur son règlement. Il faut également que les États de la région prouvent leur attachement à une paix durable en reconnaissant l'État d'Israël et en instaurant avec lui des relations de bon voisinage, fondées sur une sécurité mutuelle et totale.

À cet égard, nous plaçons de grands espoirs dans le travail qu'accomplit l'Administration du Président Obama, par l'entremise de son Envoyé spécial, George Mitchell, que nous appuyons.

Sept mois se sont écoulés depuis la formation du nouveau Gouvernement israélien et il semble que l'on soit revenu en arrière. Ce nouveau Gouvernement a tenté de dénoncer les accords passés et de consolider ses acquis sur la base d'arguments tendancieux, et ce, malgré le fait que la communauté internationale a unanimement condamné un tel comportement et averti qu'il ne donnera aucun résultat légitime.

La partie palestinienne doit elle aussi contribuer au succès du processus de règlement du conflit israélo-palestinien. Elle doit renforcer les mesures de lutte contre l'extrémisme et répondre aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. La

réconciliation palestinienne est une autre tâche qu'il faut mener à bien, car le Hamas ne peut éternellement demeurer en marge du processus de paix ni se vouer à saboter le processus politique. Le Costa Rica espère que les efforts de l'Égypte conduiront à l'unité du peuple palestinien et à un engagement en faveur de la solution négociée des deux États, vivant côte à côte dans la paix. Les dirigeants actuels de l'Autorité palestinienne méritent notre appui, mais, selon nous, il importe qu'ils empêchent que leur territoire soit utilisé par ceux qui veulent faire échouer le processus. Il est impératif que les pays arabes modérés voisins aident, en tant que partenaires décisifs pour la paix, l'Autorité palestinienne à éviter que le conflit ne serve de tremplin à des actes extrémistes ou à des discours provocateurs dirigés contre Israël de la part d'autres pays de la région.

Il est peut-être trop tard pour mettre en œuvre les accords antérieurs, mais ces accords constituent la seule base sur laquelle en conclure de nouveaux. Une fois de plus, nous déplorons qu'Israël poursuive sa politique d'activités de peuplement, de démolitions et d'expulsions qui touchent les Palestiniens à Jérusalem-Est. Ces actes illégaux sont inacceptables. Ils exacerbent les tensions et font obstacle au processus de paix. Le Costa Rica a reconnu l'État de Palestine il y a pratiquement deux ans, et nous pensons que la communauté internationale doit contribuer à la résolution du conflit israélo-palestinien en généralisant cette reconnaissance et en acceptant l'État palestinien en tant que membre à part entière de cette Organisation. Si les parties ne parviennent pas à trouver un accord dans des délais raisonnables, le plus sensé est d'assumer la responsabilité de créer un État palestinien et de lui accorder la qualité de membre de l'Organisation.

Nous réitérons notre préoccupation devant la situation humanitaire à Gaza ainsi que notre appel au respect du droit international, en particulier du droit international humanitaire établi par les Conventions de Genève et leurs Protocoles.

Pour conclure, je voudrais saisir cette occasion pour dire, alors que ma délégation se prépare à examiner avec attention, dans les jours qui viennent les rapports du Secrétaire général établis conformément aux résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006), que les explosions du 12 octobre à Tayr Fils, au Liban, sont préoccupantes et montrent qu'il faut intensifier les efforts pour qu'il n'y ait plus d'armes et de personnel

armé dans la région au sud du fleuve Litani. Nous demandons instamment que cette situation soit suivie de près parallèlement aux enquêtes menées actuellement par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

M. Tiendrébégo (Burkina Faso) : Je voudrais remercier M. Pascoe pour sa présentation, souhaitant la bienvenue au Ministre Riad Al-Malki, à la Représentante permanente d'Israël, et les remercions également pour leurs importantes contributions à nos délibérations.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, continue d'être l'objet de toutes les attentions et de toutes les passions. C'est que la paix et la stabilité de cette région sont au cœur de la paix et de la sécurité du monde. L'année 2009 a malheureusement commencé sous les pires auspices, avec l'escalade de la violence des mois de décembre 2008 et de janvier 2009, dont Gaza porte, hélas encore et pour longtemps, les douloureux stigmates. Dans ce contexte, la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité offrait des bases acceptables pour une voie de sortie de crise, pour peu que les parties s'y engagent de bonne foi. Malheureusement, force est de constater que cette résolution et les précédentes attendent toujours d'être mises en œuvre, et que la réalité sur le terrain, continue d'être une source de grande préoccupation. Ainsi de la poursuite par Israël de sa politique de colonisation, de peuplement et de démolition d'habitations. Ainsi également du sévère régime du blocus israélien, imposé à Gaza, en dépit des appels réguliers lancés par la communauté internationale. Nous exhortons Israël à les écouter et à écouter également les souffrances des femmes, des enfants et de tous les civils innocents de Gaza, privés du minimum vital, et de permettre l'accès au territoire afin d'assurer la reconstruction et le développement économique du territoire.

Ainsi, enfin, des attaques dont les villes israéliennes sont régulièrement l'objet. Nous exhortons le Hamas et les autres groupes palestiniens extrémistes à y mettre fin, au risque de continuer à justifier les actes de représailles. Cette situation est rendue encore plus complexe par les dissensions persistantes entre frères palestiniens.

Ce sont là les principaux éléments qui mettent à mal la crédibilité des acteurs et sapent tous les efforts et initiatives de paix. Des efforts et des initiatives, il

y'en a pourtant eu pour relancer le processus de paix, notamment de la part de l'Administration des États-Unis et de l'Égypte qui, sans relâche, œuvre à la réconciliation et à l'unité palestiniennes. Le Burkina Faso soutient ces efforts.

Nous voudrions exhorter à nouveau les parties à privilégier la voie du dialogue et de la négociation et à exclure l'option militaire, qui n'a d'autre effet que d'éloigner les perspectives de résolution de leur différend. Nous continuons de penser que la Feuille de route du Quatuor, l'Initiative de paix arabe et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité offrent les meilleurs cadres possibles de parvenir à l'objectif commun, c'est-à-dire celui d'un Moyen-Orient apaisé, avec un État palestinien vivant à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, côte à côte avec l'État d'Israël, dans la paix et la sécurité.

La présente séance du Conseil se tient dans un contexte particulier, avec la publication du rapport (A/HRC/12/48) de la Mission d'établissement des faits, créée par le Conseil des droits de l'homme. À ce propos, ma délégation réitère sa ferme condamnation des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire perpétrées à l'occasion du conflit de décembre et janvier derniers à Gaza. Le Burkina Faso a toujours souhaité que la lumière soit faite sur ces violations, afin de situer les responsabilités de toutes les parties. La mise en place par le Conseil des droits de l'homme de la Mission d'établissement des faits répondait à cette nécessité. Le Burkina Faso a suivi avec attention les travaux de la douzième session ordinaire du Conseil, et nous attendons avec intérêt les conclusions des délibérations de la session extraordinaire.

Nous notons les recommandations faites au Conseil de sécurité par la Mission d'établissement des faits, et exhortons à cet égard les parties, conformément à ces recommandations, à engager toutes les actions nécessaires à l'établissement de la vérité et à la poursuite des coupables.

Le Burkina Faso émet le vœu de voir la stabilité politique se renforcer davantage au Liban. Nous en appelons à l'ensemble de la classe politique libanaise à s'accorder dans les meilleurs délais sur un gouvernement d'union nationale, et à réussir le pari d'une véritable réconciliation nationale. Dans le même temps, nous réaffirmons la nécessité de respecter

l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban.

Ma délégation salue les progrès accomplis dans les relations syro-libanaises, et émet le vœu que les efforts de rapprochement entre Israël et la Syrie soient couronnés de succès.

Nous ne cesserons de le dire, le conflit israélo-palestinien constitue le nœud gordien de la situation au Moyen-Orient. C'est pourquoi il faut continuer à œuvrer sans répit à l'avènement d'une solution globale, juste et durable à ce conflit.

Il appartient aux parties elles-mêmes de faire preuve d'un plus grand engagement et d'une volonté politique plus déterminée dans la résolution de leur différend. Le Conseil de sécurité, la Ligue des États arabes et l'ensemble des pays de la région et d'ailleurs, ainsi que l'ensemble de la communauté internationale, se doivent d'intensifier leurs efforts en vue de les accompagner au mieux.

M. Dolgov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, de son exposé détaillé sur la situation et le processus de paix au Moyen-Orient. Nous nous félicitons de la participation à la présente réunion du Ministre des affaires étrangères de l'Autorité palestinienne, M. Riad Al-Malki.

La question d'un règlement au Moyen-Orient et les tensions persistantes dans cette région continuent d'être au centre des préoccupations de la communauté internationale. Le Sommet du G-8 à L'Aquila et la récente réunion au niveau ministériel du Quatuor ont montré qu'il existe un large consensus au sein de la communauté internationale, de manière générale, sur l'approche à adopter pour trouver une solution à la question du Moyen-Orient. La base juridique internationale de l'Initiative de paix arabe, le principe de l'édification d'un État et la nécessité de geler les activités de peuplement, y compris la croissance naturelle, ont tous été réaffirmés.

Étant donné que des efforts exhaustifs pour une reprise des contacts entre Israéliens et Palestiniens se poursuivent à l'heure qu'il est, il serait quelque peu prématuré de procéder à une évaluation définitive concernant l'avenir du règlement. Il y a cependant quelque chose que personne ne conteste : le temps passe et cela est très dangereux. Nous devons continuer d'œuvrer intensivement à la mise en place des

conditions nécessaires à la reprise des négociations par toutes les voies disponibles – et en premier lieu, la voie israélo-palestinienne. Seules ces négociations permettront de trouver des solutions mutuellement acceptables à toutes les questions clés à régler pour pouvoir instaurer une paix durable et juste au Moyen-Orient. Notre objectif commun est de promouvoir cela par tous les moyens possibles.

Nous continuons d'envoyer des signaux clairs à la Palestine, à Israël et aux autres États de la région sur la nécessité de faire preuve de retenue, de retourner à la table des négociations et d'éviter de prendre des mesures unilatérales qui pourraient prédéterminer l'issue des négociations sur le statut final.

À cet égard, la Conférence de Moscou sur le Moyen-Orient que nous préparons avec beaucoup d'efforts est une importante contribution aux activités d'assistance. Nous considérons que ce forum qu'appuient le Conseil de sécurité, le Quatuor et le Groupe des Huit, est un complément aux efforts visant à donner un nouveau souffle aux contacts palestino-israéliens, ainsi qu'un lien dans l'action collective que nous déployons afin d'arriver à un règlement durable et complet de la situation au Moyen-Orient. Quand la reprise tant souhaitée des négociations entre les Palestiniens et les Israéliens aura eu lieu dans le proche avenir, nous serons prêts à annoncer la date de la Conférence de Moscou.

Au cours de la Conférence, la communauté internationale sera en mesure d'appuyer le processus de paix et d'assister à la reprise des négociations sur les volets syrien, libanais et multilatéral du processus de règlement au Moyen-Orient. À cet égard, je rappelle que nous devons baser nos actions sur le droit international existant, y compris toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, l'Initiative de paix arabe et les Principes de Madrid. De nos travaux devrait naître un État palestinien viable, indépendant, vivant en paix et en sécurité aux côtés d'Israël.

Nous sommes préoccupés par les tensions qui montent autour du Temple Mount en Israël. Nous ne pouvons pas permettre que des questions religieuses soient exploitées à des fins politiques ou qu'elles fassent empirer la situation et les souffrances de la population. Toutes les parties doivent faire preuve de retenue et respecter la lettre et l'esprit des accords sur les Lieux saints de Jérusalem. Nous estimons que la meilleure approche pour résoudre la situation dans la

ville est de procéder exclusivement par le dialogue au cours des négociations sur le statut final des territoires palestiniens, sur la base du droit international susmentionnée.

Une autre question pressante est le rétablissement de l'unité au sein des factions palestiniennes, sur la base de la plate-forme de l'Organisation de libération de la Palestine. Des mesures concrètes pour résoudre les problèmes ont été prises et le sont encore, entre autres, à travers la facilitation offerte par l'Égypte, qui a mérité notre reconnaissance et notre appui. Résoudre cette question est un élément important du progrès vers un règlement du conflit palestinien-israélien.

Dans le contexte de la situation sur la Ligne bleue dans le Sud-Liban, il est plus que jamais nécessaire que toutes les parties respectent la résolution 1701 (2006). Nous exhortons toutes les forces politiques libanaises à renoncer à la logique de l'affrontement politique, de l'accusation et de l'ambition et à progresser en toute bonne foi vers la formation d'un Gouvernement qui représente les intérêts de tous les Libanais.

Je passe maintenant au rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza (A/HRC/12/48), dont l'examen va se poursuivre les 15 et 16 octobre au Conseil des droits de l'homme, à Genève. Nous voyons ce document dans la perspective de la nécessité de résoudre des éléments clés du processus de paix régional, y compris le strict respect par les parties israélienne et palestinienne des normes internationales dans les domaines du droit humanitaire et des droits de l'homme. Nous rejetons le terrorisme sous toutes ses formes et toute réponse disproportionnée et aveugle à celui-ci qui conduirait à la perte de vies civiles. Dans ce contexte, nous condamnons toutes les violations du droit international humanitaire commises pendant le conflit de Gaza.

Les auteurs du rapport ont fait un très bon travail dans la collecte des témoignages et dans l'établissement des faits. Les faits et les recommandations contenus dans le rapport demandent une étude plus approfondie et plus équilibrée. Nous estimons que la meilleure démarche serait d'entreprendre cette tâche dans le cadre du droit international humanitaire au Conseil des droits de l'homme. Manifestement, la complète mise en œuvre de la résolution 1860 (2009) et la solution des questions restantes en relation avec la situation

humanitaire et économique pressante à Gaza, sont d'une urgence égale, y compris la nécessité de lever le blocus de la bande de Gaza.

Sir John Sawers (Royaume-Uni) (*parle en anglais*): Puis-je commencer en remerciant le Secrétaire général adjoint Pascoe de son exposé? Je tiens aussi à adresser une chaleureuse bienvenue au Ministre palestinien des affaires étrangère Al-Malki ici présent, et à le remercier de sa déclaration. Je suis aussi obligé à la Représentante permanente d'Israël de sa déclaration et de ses paroles aimables.

Au cours des trois mois écoulés depuis le dernier débat du Conseil sur la situation au Moyen-Orient, de nouveaux et intenses efforts ont été déployés en vue de poursuivre des négociations devant aboutir à la paix, la sécurité et la justice que les Palestiniens et les Israéliens désirent tant. Notre objectif est de nous embarquer, non dans un nouveau processus, mais dans des négociations authentiques qui ont une véritable chance d'aboutir à une solution durable. Le Président Obama des États-Unis a pris un engagement sans équivoque quand il s'est adressé à l'Assemblée générale, et nous continuons d'accorder notre appui total à lui-même et à son équipe, ainsi qu'à tous ceux qui recherchent véritablement la paix.

On connaît les bases de la solution : deux États, avec un État palestinien indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable, sur la base des frontières de 1967, vivant en paix et en sécurité aux côtés de l'État d'Israël, avec Jérusalem comme capitale des deux États, et un règlement juste pour les réfugiés. Il ne sera pas facile d'atteindre cet objectif. Toutes les parties devront respecter leurs obligations et leurs engagements. Nous voulons voir un arrêt israélien de l'établissement des colonies; nous voulons voir des efforts soutenus des Palestiniens en matière de sécurité et d'établissement d'institutions; et nous accueillerons chaleureusement les initiatives arabes visant à normaliser les relations.

Un État palestinien véritablement viable sera la clef de la garantie d'un règlement définitif. Le plan de deux ans élaboré par l'Autorité nationale palestinienne est la preuve de la détermination à établir un tel État palestinien et des institutions pour le soutenir, non dans un avenir lointain, mais bientôt. Le Président Abbas et le Premier Ministre Fayyad auront notre indéfectible appui dans la mise en œuvre de leur vision.

La situation à Jérusalem est de plus en plus de nature à menacer le progrès que nous voulons tous. Il n'y a absolument pas de place pour les gestes ou actions jetant de l'huile sur le feu, et surtout pas à Jérusalem, parce que les extrémistes peuvent en profiter. Nous avons suivi avec beaucoup d'intérêt les incidents inquiétants de violence aux environs du Temple Mount/Al-Haram al-Charif. Nous nous inquiétons sérieusement, aussi, des activités ininterrompues de colonisation à Jérusalem-Est, qui ne peuvent que rendre plus difficile la réalisation de notre objectif commun. Toutes les parties doivent s'employer à calmer la situation et à éviter les provocations.

La situation à Gaza continue de nous préoccuper. La vie des habitants de Gaza va devenir de plus en plus dure avec l'approche de l'hiver. Malgré les interventions répétées de la communauté internationale, le Gouvernement israélien n'a toujours pas suffisamment assoupli les restrictions imposées au passage de toute aide humanitaire essentielle ou de matériaux de construction en quantité notable. Je renouvelle notre appel au Gouvernement israélien à atténuer ces restrictions.

Je renouvelle également notre appel à Hamas à libérer Gilad Shalit sans délais ni conditions. Nous prenons note de la preuve par vidéo offerte par Hamas le 2 octobre en échange de 20 prisonnières, mais il est simplement inacceptable que Gilad Shalit continue d'être détenu sans aucune visite de la Croix-Rouge en trois ans depuis sa capture.

Nous devons aussi nous pencher sur les conclusions de la Mission d'établissement des faits des Nations Unies sur le conflit de Gaza. Elles soulèvent d'importantes questions, fort préoccupantes. Nous estimons que le rapport Goldstone (A/HRC/12/48) lui-même ne reconnaît pas suffisamment le droit d'Israël à protéger ses citoyens ou qu'il ne prête pas suffisamment attention aux actions du Hamas.

Mais les préoccupations soulevées par le rapport ne peuvent pas être ignorées. Les attaques à la roquette par des militants palestiniens visant des civils innocents dans le sud d'Israël constituent une violation du droit humanitaire international. Il est déplorable que de tels actes continuent. Ils doivent immédiatement cesser. Israël a le droit de défendre ses citoyens contre de telles attaques, mais il doit le faire en respectant le droit international. Dans le rapport Goldstone, de graves allégations sont formulées au sujet du

comportement d'Israël pendant l'opération Plomb durci. Il est fait état d'incidents où des militaires auraient individuellement agi de manière illégale, en tirant par exemple sur des civils, ainsi que des tactiques israéliennes générales, comme le fait de prendre pour cible des postes de police et des infrastructures.

Mon gouvernement regrette qu'Israël n'ait pas coopéré avec la Mission, ce qui fait que celle-ci ne donne pas le point de vue israélien officiel sur les événements en question, qui serait crucial pour déterminer la légalité de ces actions. Nous notons que les Forces de défense israéliennes ont déjà mené et continuent de mener un certain nombre d'enquêtes. Néanmoins, nous sommes toujours préoccupés. Nous exhortons le Gouvernement israélien à réaliser des enquêtes complètes, crédibles et impartiales sur les allégations figurant dans le rapport Goldstone.

Le Royaume-Uni est déterminé à faire en sorte que les auteurs de violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme répondent de leurs actes, où qu'ils soient commis. Nous attendons avec intérêt que des débats plus poussés aient lieu sur cette question au Conseil des droits de l'homme.

Pour parler brièvement du Liban, nous aimerions dire que nous nous félicitons de l'initiative prise par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et les Forces armées libanaises d'enquêter sur l'explosion qui se serait produite en début de semaine à Tayr Filsi. Nous appelons toutes les parties à mettre en application la résolution 1701 (2006) dans son intégralité.

En conclusion, je dirai qu'il ne fait aucun doute que les chances d'une paix durable au Moyen-Orient ont été mises à l'épreuve. Les réactions au rapport Goldstone et les événements de Jérusalem-Est, par exemple, ont rabattu l'optimisme prudent suscité par les efforts diplomatiques accrus en vue de relancer le processus de paix, mais nous exhortons toutes les parties dans cette région, et la communauté internationale dans son ensemble, à poursuivre et accélérer leur lancée vers une solution.

Tous les processus de paix sont mis à l'épreuve pas des événements. La différence entre ceux qui réussissent et ceux qui échouent réside dans la volonté politique d'avancer malgré les événements ou les contretemps.

M. Skračić (Croatie) (*parle en anglais*): Tout d'abord, je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe pour son exposé détaillé sur la situation au Moyen-Orient, et souhaiter la bienvenue dans cette salle au Ministre des affaires étrangères de l'Autorité nationale palestinienne, M. Al-Malki, et à la Représentante permanente d'Israël, l'Ambassadrice Shalev.

La Croatie, comme d'autres pays, sent qu'il est urgent d'assurer une reprise rapide – et l'aboutissement – des négociations israélo-palestiniennes visant à faire de la solution des deux États une composante clef d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. Ce qui se passe actuellement est critique, et l'absence d'action risque de renforcer la désillusion et l'impasse.

Nous sommes heureux de voir que cet impératif ressort des déclarations faites lors des réunions de haut niveau tenues à New York en septembre, y compris la déclaration du Quatuor et celle du Président Obama des États-Unis devant l'Assemblée générale. Nous soutenons pleinement les efforts continus du Gouvernement des États-Unis et de l'Envoyé spécial, M. Mitchell, en vue de promouvoir ces négociations. La Croatie estime que, pour faire avancer le processus de paix, toutes les parties doivent assumer leurs responsabilités et contribuer utilement à la création des conditions favorables aux négociations.

Israël et les Palestiniens doivent s'acquitter de leurs obligations au titre de la Feuille de route sans conditions préalables. Les Palestiniens doivent poursuivre leur programme de réforme, notamment en matière de sécurité. Les États arabes doivent prendre sans tarder des mesures concrètes de confiance sans tarder, dans l'esprit de l'Initiative de paix arabe. La communauté internationale devrait être prête à aider les parties à créer un climat favorable à la paix et à s'assurer que tous nos efforts restent axés sur notre objectif commun qui est d'instaurer la paix. Il est temps d'éliminer les obstacles à la paix.

Vu nos efforts continus, les actes de provocation qui risquent de compromettre les tentatives pour créer un climat favorable à des négociations crédibles sont préoccupantes. Nous sommes préoccupés par les affrontements qui ont eu lieu récemment à Jérusalem. Nous appelons à la retenue, et nous apprécions les efforts de l'Organisation des Nations Unies pour dissiper les tensions. Nous appelons également à la

cessation des autres actes de provocation, y compris les démolitions et les expulsions.

Comme cela a été confirmé par les appels répétés de la communauté internationale, les activités de peuplement menées par Israël constituent un obstacle à la paix et devraient cesser immédiatement. Il s'agit notamment des colonies de « croissance naturelle » et des avant-postes établis depuis 2001, qui devraient être démantelés.

Nous condamnons l'augmentation sensible des attaques contre Israël à partir de la bande de Gaza au cours du mois dernier. À ce stade critique, une autre explosion de violence ne doit pas être tolérée. La Croatie est encouragée par les efforts d'édification d'un État déployés par les Palestiniens, ainsi que par l'évolution récente de la situation en Cisjordanie, où des améliorations en matière de sécurité ouvrent des perspectives d'un renouveau économique, qui est essentiel à la création d'un État palestinien viable.

Nous notons avec satisfaction qu'Israël a récemment démantelé un certain nombre de barrages routiers et nous serions heureux de le voir prendre d'autres mesures similaires. Nous partons du principe que, si les restrictions à la circulation et à l'accès continuent d'être levées, il y a une chance réaliste, pour la première fois depuis 2005, de voir s'inverser la tendance à la baisse des conditions de vie des Palestiniens en Cisjordanie dans un proche avenir.

Il demeure essentiel que l'Autorité palestinienne poursuive son programme d'autonomisation, y compris la mise en place et le renforcement d'un secteur de sécurité efficace et réformé, l'établissement d'institutions qui fonctionnent, et l'instauration de l'état de droit qui constituent l'ossature d'un État palestinien viable et indépendant. Parallèlement, Israël doit être assuré que cet objectif ne compromettra pas ses intérêts légitimes en matière de sécurité, y compris celui de faire face à la menace de nouvelles attaques à la roquette en provenance de la bande de Gaza.

La situation à Gaza continue de nous préoccuper. Nous sommes d'avis que trouver une solution durable à la question de Gaza devrait faire partie intégrante du processus de paix. Pour mettre fin à la crise prolongée sur le plan humanitaire et sur le plan de la dignité humaine à Gaza, l'application intégrale de la résolution 1860 (2009) demeure une priorité. La Croatie estime qu'une ouverture contrôlée et durable des points de passage, accompagnée de mécanismes de surveillance

appropriés, est essentielle pour le relèvement humanitaire et la reconstruction de Gaza, ainsi que pour l'élimination de l'économie de tunnel.

Nous continuons à demander la libération de Gilad Shalit, dont le récent message vidéo est un signe encourageant, et nous réitérons notre soutien aux efforts de l'Égypte pour aider à rétablir l'unité palestinienne.

La Croatie a pris note du Rapport de la Mission d'établissement des faits des Nations Unies sur le conflit à Gaza, qui a été soumis au Conseil des droits de l'homme. La Croatie prend au sérieux les questions qui sont au cœur de ce rapport et respecte le degré de confiance dont jouit le Conseil des droits de l'homme au sein du système des Nations Unies.

À ce stade, permettez-moi de dire que pour la Croatie tous les États sont tenus de faire respecter le droit international humanitaire. Partout où des violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme sont commises, il faut établir les responsabilités individuelles. C'est ce qui est à la base d'une paix durable. C'est un devoir qui incombe principalement aux autorités nationales des États eux-mêmes, qui doivent engager une procédure nationale crédible et mener des enquêtes lorsque certains indices portent à croire que de telles violations ont été commises.

S'agissant du Liban, permettez-moi d'exprimer les profondes préoccupations que nous inspirent les incidents qui se sont produits récemment au Sud-Liban, en violation de la résolution 1701 (2006). La semaine dernière, une autre cache d'armes a explosé et il s'agissait de munitions qui appartenaient apparemment au Hezbollah. Quelques semaines auparavant, des roquettes avaient été tirées sur Israël. Nous condamnons ces actes, qui, comme les graves incidents du mois de juillet, ne font que souligner la nécessité d'insister sur l'application intégrale de la résolution 1701 (2006) et le désarmement de tous les groupes paramilitaires au Liban. Nous partageons également les préoccupations suscitées par le retard dans la formation d'un nouveau gouvernement libanais et nous espérons qu'un accord sera bientôt conclu.

Avant de conclure, je voudrais adresser quelques mots de remerciement à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (l'UNRWA), qui a célébré son soixantième anniversaire au mois de

septembre dernier. J'aimerais rendre hommage au dévouement de l'UNRWA et à sa détermination à aider les réfugiés palestiniens au cours des dernières décennies, souvent dans des conditions difficiles et dangereuses. La Croatie continuera de soutenir son travail d'une importance vitale.

De même, nous estimons que le meilleur moyen de servir les intérêts des deux parties, de la région et de la communauté internationale dans son ensemble est de poursuivre un objectif commun, clair et fondamental, à savoir, l'établissement d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable, vivant côte à côte avec Israël en paix et en sécurité dans le cadre de l'instauration d'une paix juste, durable et globale dans la région sur la base des résolutions du Conseil de sécurité et des Principes de Madrid.

M. Wolff (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à m'associer aux orateurs précédents en souhaitant la bienvenue au Conseil aujourd'hui au Ministre des affaires étrangères palestinien, M. Al-Malki, et à l'Ambassadrice d'Israël, M^{me} Shalev, et en remerciant le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Pascoe, pour sa mise à jour complète.

Comme nous l'avons fait observer précédemment lors des consultations mensuelles sur le Moyen-Orient, faire progresser la cause de la paix au Moyen-Orient est l'un des plus importants objectifs identifiés par le Président Obama dans le cadre du renouvellement de notre engagement international. Comme le Président l'a affirmé devant l'Assemblée générale le 23 septembre :

« Le moment est venu de relancer les négociations – sans conditions préalables – portant sur des questions à régler définitivement : la sécurité pour les Israéliens et les Palestiniens, les frontières, les réfugiés et Jérusalem. L'objectif est clair : deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité : un État juif d'Israël, avec une sécurité véritable pour tous les Israéliens, et un État palestinien viable et indépendant avec un territoire continu qui met fin à la colonisation commencée en 1967 et qui permet d'exploiter le potentiel du peuple palestinien. » (A/64/PV.3)

Notre Envoyé spécial au Moyen-Orient, M. George Mitchell, vient de revenir d'un nouveau voyage dans la région qui avait pour but de créer les conditions d'une rapide relance et d'un prompt aboutissement des négociations entre les parties. Je

tiens à insister sur le contraste frappant qui existe entre deux visions radicalement différentes de la voie à suivre : la voie débouchant sur deux États et la voie débouchant sur un conflit.

L'Autorité palestinienne et le Président Abbas jettent les bases d'un État palestinien viable et responsable. Ils ont accompli des progrès importants et constants dans cette direction. Nous nous sommes félicités de l'élaboration par le Premier Ministre, Salam Fayyad, d'un plan biennal détaillé de renforcement des capacités institutionnelles. Nous avons appuyé le déploiement de plus de 2 000 agents de sécurité palestiniens en Cisjordanie, une fois terminée leur formation en Jordanie, et celui de 500 autres agents, qui devraient les rejoindre sous peu.

Nous nous sommes également félicités des récents progrès accomplis en Cisjordanie dans le domaine de l'économie et de la qualité de vie. Israël a pris des mesures constructives pour faciliter ces avancées : il a éliminé des points de contrôle clefs, rendu plus facile l'accès à d'autres et a replié ses troupes sur la périphérie de quatre villes. Ces premières mesures montrent que les Israéliens et les Palestiniens peuvent accomplir des progrès concrets en œuvrant ensemble aux mêmes objectifs.

Néanmoins, beaucoup reste à faire. Israël devrait cesser ses activités d'implantation de colonies de peuplement et démanteler les avant-postes. Les États-Unis n'acceptent pas comme légitime la poursuite des colonies de peuplement israéliennes. Israël doit faciliter davantage l'accès et la circulation des personnes et des biens, ainsi que la croissance économique en Cisjordanie. Les Palestiniens, pour leur part, doivent continuer de déployer des efforts en matière de sécurité, de réforme des institutions de gouvernance, et en mettant fin à l'incitation. Et toutes les parties, y compris les États arabes, doivent s'atteler à relancer les négociations dès que possible.

Ou alors, il y a l'autre voie, celle qui mène au conflit. Le comportement du Hamas n'est toujours pas en accord avec les principes énoncés depuis longtemps par le Quatuor : renonciation à la violence, reconnaissance d'Israël et acceptation des accords conclus précédemment entre les parties. Durant le seul mois de septembre, 13 roquettes et obus de mortier ont ainsi été tirés aveuglément depuis la bande de Gaza, sous contrôle du Hamas, sur des communautés civiles en Israël. Il y a également eu des dizaines d'autres

attaques le long de la frontière. De telles attaques terroristes ne sont pas une forme de résistance; elles représentent une menace à la paix et à la sécurité internationales et elles étaient la cause du conflit entre Israël et le Hamas en hiver dernier. Cette voie ne débouchera jamais sur l'accomplissement des aspirations des Palestiniens à un État indépendant.

La présence continue au Liban de groupes armés, y compris du Hezbollah, est une autre menace à la paix et à la sécurité internationales que nous notons avec grande préoccupation. Les éléments armés, leurs avoirs et leurs armes représentent, dans le Sud-Liban, une menace similaire pour ceux qui œuvrent avec diligence en faveur de la paix et de la sécurité dans ce pays. L'explosion survenue à Tayr Filsî, en plus de l'explosion qu'il y a eu plus tôt à Khirbat Salim, sont les signes d'une nouvelle violation des dispositions relatives à la possession d'armes de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Ceci devrait être une source de grave préoccupation pour nous tous. Nous attendons avec intérêt le rapport du Département des opérations de maintien de la paix qui nous fournira des détails sur ce dernier incident grave.

Nous maintenons notre ferme appui à la pleine mise en œuvre des résolutions 1701 (2006) et 1559 (2004) du Conseil de sécurité, notamment s'agissant du contrôle par l'État libanais de toutes les armes présentes sur son territoire et de la délimitation des frontières internationales du Liban. Le peuple libanais mérite un gouvernement dont les services et l'autorité bénéficient à l'ensemble de son territoire.

Pour ne pas implanter les germes d'un nouveau conflit, tous les États Membres de l'ONU doivent s'acquitter de leur responsabilité en empêchant le trafic d'armes vers Gaza. Nous continuons également de demander la libération immédiate de Gilad Shalit. Parallèlement, tout comme nous défendons le droit d'Israël à la légitime défense, nous ne saurions accepter la poursuite de la crise humanitaire à Gaza. La population de Gaza doit pouvoir espérer en un avenir meilleur et savoir que la communauté internationale entend ses préoccupations. Nous demandons la réouverture des points de passage, avec un mécanisme de surveillance approprié dans le but de permettre aux produits licites d'entrer dans Gaza.

Pour ce qui est du rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza demandé par le Conseil

des droits de l'homme à Genève (A/HRC/12/48), les allégations de violations des droits de l'homme et du droit humanitaire qui y figurent ne relèvent pas du champ de compétence du Conseil de sécurité. Ce rapport reste pour nous une source de grave préoccupation, de par sa tendance à accorder une attention disproportionnée aux actions d'Israël, la portée excessive de ses recommandations et le caractère radical de ses conclusions en droit. Néanmoins, nous prenons au sérieux les allégations faites dans le rapport. Israël dispose des institutions et des capacités nécessaires pour mener des enquêtes sérieuses sur ces allégations et nous l'encourageons à le faire. Le Hamas est une organisation terroriste qui ne dispose ni des capacités ni de la volonté nécessaires pour procéder à l'examen de ses violations des droits de l'homme.

Pour terminer, nous exhortons les États arabes à prendre des mesures fidèles à l'esprit de l'Initiative de paix arabe en vue de renforcer leurs relations avec Israël, notamment en cessant de se livrer à des discours antagonistes dans des organisations internationales et d'autres instances. Les gouvernements arabes peuvent également contribuer aux avancées nécessaires en appuyant l'Autorité palestinienne sous la direction du Président Abbas, aussi bien politiquement que financièrement, et en l'aidant ainsi à améliorer les conditions de vie de tous les Palestiniens en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Avec patience et détermination, nous pouvons aider tous les habitants de la région à se bâtir un nouvel avenir, un avenir meilleur, et à instaurer la paix et la stabilité qu'ils méritent.

M. Rugunda (Ouganda) (*parle en anglais*): Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public. Je remercie également le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe, pour son exposé détaillé. Ma délégation se félicite de la participation du Ministre des affaires étrangères de la Palestine et de la Représentante permanente d'Israël.

Nous rappelons qu'en janvier, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1860 (2009), qui était l'occasion pour toutes les parties au Moyen-Orient d'entamer un dialogue et de trouver un règlement durable à la question du Moyen-Orient. Je tiens à réaffirmer le plein appui de l'Ouganda à cette résolution et à appeler à sa mise en œuvre intégrale.

L'Ouganda se félicite de la déclaration faite par le Quatuor à l'issue de sa réunion du 24 septembre 2009 à New York, en marge de l'Assemblée générale. Nous nous félicitons également de la première réunion tripartite tenue entre le Président Barack Obama, le Premier Ministre Benjamin Netanyahu et le Président Mahmoud Abbas en marge de l'Assemblée générale. Nous espérons que ces réunions redonneront un nouvel élan à la relance du processus de négociation visant à parvenir à une solution juste et durable avec les deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte en paix et en sécurité. À cette fin, nous attendons avec intérêt de voir des mesures concrètes sur le terrain en vue de la reprise des négociations. Nous sommes encouragés par l'engagement de l'Autorité palestinienne de reconstruire les institutions étatiques. Nous félicitons l'Égypte et d'autres pour le rôle qu'ils ne cessent de jouer en faveur du dialogue intrapalestinien. Nous demandons à tous les Palestiniens de régler leurs différends dans le cadre du dialogue intrapalestinien pour parvenir à l'unité.

Ma délégation se félicite de la suppression des points de contrôle et des obstacles routiers dans la bande de Gaza, tout en étant préoccupée par la situation économique en Cisjordanie. À Gaza, nous saluons l'ouverture par Israël de points de passage commerciaux, mais notons que le blocus est toujours en place. Nous appelons donc à la levée complète du blocus et au gel de toutes les activités de peuplement, y compris la croissance naturelle. Nous demandons également que soit mis un terme à toutes les activités de contrebande d'armes à Gaza.

Nous sommes préoccupés par les affrontements récents à propos des lieux saints à Jérusalem-Est. Nous demandons à toutes les parties de faire preuve de la plus grande retenue et de mettre fin à tout incident, incitation ou provocation. Nous demandons également la libération de tous les prisonniers politiques.

L'Ouganda salue la publication du rapport Goldstone le 15 septembre 2009. Nous notons avec une vive préoccupation les constatations faites dans le rapport de violations sérieuses des droits de l'homme et du droit humanitaire international, commises au cours des conflits à Gaza. Nous notons également les recommandations adressées aux organes de l'ONU, à Israël, aux groupes armés palestiniens, aux autorités palestiniennes et à la communauté internationale sur différentes questions. Nous notons en outre que le rapport a été formellement présenté au Conseil des

droits de l'homme, le 29 septembre, et que la décision a été prise de reporter son examen. Nous sommes néanmoins préoccupés par le fait que la décision de reporter son examen a fait monter la tension dans les territoires palestiniens. Or, si rien n'est fait, cela pourrait créer une escalade des tensions avec une incidence négative sur le processus de paix. L'Ouganda se félicite donc de la décision du Conseil des droits de l'homme de reprogrammer très bientôt l'examen de ce rapport.

L'Ouganda demande à toutes les parties au Moyen-Orient de prendre des mesures concrètes pour relancer les négociations de paix et pour respecter les accords et engagements précédents. L'Ouganda continuera d'appuyer les efforts de toutes les parties pour parvenir à une paix globale au Moyen-Orient, comme prévu dans la résolution 1850 (2008).

Au sujet du Liban, ma délégation est préoccupée par les incidents qui continuent d'avoir lieu et qui risquent de faire monter les tensions dans la région. Nous demandons à toutes les parties d'appliquer pleinement la résolution 1701 (2006).

M. Apakan (Turquie) (*parle en anglais*) : Avant tout, je tiens à m'associer aux autres délégués qui ont remercié de son exposé M. Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. La Turquie s'associe aussi à la déclaration qui sera présentée par la Suède au nom de l'Union européenne.

Une fois de plus, nous traversons une étape cruciale au Moyen-Orient. Nous appuyons pleinement les efforts visant à relancer le processus de paix au Moyen-Orient sur tous les volets et y contribuerons de toutes les manières possibles. Un engagement sérieux et actif entre les parties est devenu urgent en l'absence de tout processus politique fonctionnel dans la région depuis longtemps.

À ce stade, il est important de respecter le cadre de paix consacré par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, les Principes de Madrid, l'Initiative de paix arabe et les obligations de la Feuille de route pour entreprendre des négociations sérieuses. Cela étant, nous voyons deux principaux obstacles aux efforts en cours. Le premier est lié aux questions fondamentales. Il y a une norme bien établie dans le processus de paix au Moyen-Orient, à savoir que les questions de fond, y compris les réfugiés et Jérusalem, relèvent des négociations sur le statut final et ne devraient pas être sapées par des actes unilatéraux. Il

est donc très important qu'Israël cesse ses activités de colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, ainsi que les mesures ou les actions qui pourraient modifier le caractère et le statut de Jérusalem.

Les incidents récents survenus à Haram al-Charif, et dans les environs, ont montré une fois de plus le caractère névralgique et l'importance de Jérusalem. Nous voudrions exprimer notre préoccupation à propos de la tension dans la ville et la région, qui pourrait empoisonner l'atmosphère et nuire aux efforts de paix. La protection du caractère sacré d'Haram al-Charif, ainsi que du tissu culturel et religieux de Jérusalem, est une question de la plus haute importance et priorité pour la Turquie.

C'est pourquoi nous invitons toutes les parties, à commencer par Israël, à agir de façon responsable et à s'abstenir de toute action provocatrice à un moment où les efforts se concentrent sur la relance du processus de paix. Le respect des lieux saints est l'un des éléments clefs de la stabilité au Moyen-Orient.

Deuxièmement, la situation à Gaza continue d'être très préoccupante pour la Turquie. Nous avons souligné à de nombreuses reprises que la situation actuelle à Gaza est inacceptable. Les hostilités au début de l'année ont traumatisé Gaza, avec plus de 1 000 morts, dont la plupart étaient des femmes et des enfants. Depuis, les Palestiniens à Gaza font face à d'immenses souffrances et difficultés pour survivre.

Le temps qui passe ne permet pas de guérir toutes les blessures et les souffrances. Malgré les engagements pris à Charm el-Cheikh en mars dernier, une toute petite quantité d'aide et de matériel a pu entrer à Gaza à cause des restrictions imposées aux points de passage.

En dépit de nos appels répétés, la résolution 1860 (2009) n'a pas été appliquée. Aujourd'hui, la population de Gaza continue de souffrir sans reconstruction réelle, sans activité sociale et économique et sans aide humanitaire. Dans ce contexte, nous voyons dans le rapport de la Mission d'établissement des faits, dirigée par le juge Goldstone, un document qui nous éclaire sur le conflit de Gaza. Le rapport est un document complet qui contient des points et observations très pertinents et qui examine toutes les violations supposées.

Nous pensons que le rapport et les recommandations qu'il contient devraient être pris au

sérieux et devraient pouvoir suivre leur cours. À cet égard, nous prenons comme point de départ les deux principes suivants : premièrement, nous devons observer le principe de responsabilisation. Nous devons établir les faits et prendre des mesures en conséquence. Deuxièmement, nous devons agir de façon cohérente. Assurer une logique est toujours essentiel lorsque la communauté internationale aborde de telles questions.

Nous convenons également que si les parties mènent des enquêtes crédibles sur les violations comme il est suggéré dans le rapport, cela pourrait constituer une mesure importante et nécessaire en vue du renforcement de la confiance, et contribuerait aux efforts dans le domaine politique. Nous espérons sincèrement que les conclusions et les recommandations du rapport seront l'occasion de mettre fin à la situation dramatique et aux privations que la population de Gaza connaît actuellement.

Je voudrais également souligner combien l'unité palestinienne est importante. Nous espérons que les groupes palestiniens parviendront à une entente commune aussi rapidement que possible. C'est crucial pour l'harmonie sociale en Palestine et pour le processus de paix au Moyen-Orient. Nous nous félicitons vivement des efforts du Président Abbas dans ce sens.

Pour ce qui est du Liban, au lendemain des récentes visites de haut niveau dans la région, nous pensons qu'un gouvernement dirigé par M. Hariri, représentatif de toutes les composantes du peuple libanais, doit être mis en place dès que possible. Nous continuons à faciliter l'examen des questions intéressant notre région et à y contribuer.

Tous les Israéliens et tous les Palestiniens ont le droit de vivre à l'abri de la peur. Toutefois, si nous voulons un avenir paisible et prospère à l'abri de la peur, nous devons établir un climat de confiance et ne jamais dévier de notre préoccupation centrale, qui est de parvenir à un règlement juste, équitable et durable. Nous continuons quant à nous d'œuvrer en faveur d'une paix viable et globale concernant tous les aspects du processus de paix du Moyen-Orient.

M. Araud (France) : Je souhaite remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Pascoe, le Ministre palestinien des affaires étrangères, M. Al-Malki, et la Représentante permanente de l'État d'Israël, M^{me} Shalev, de leurs

interventions. La France s'associe à l'intervention que prononcera le Représentant permanent de la Suède au nom de l'Union européenne.

Pour commencer, je voudrais en quelques mots évoquer le dossier libanais, que ce Conseil traite par ailleurs. Nous soutenons le Premier Ministre désigné, M. Saad Hariri, et espérons qu'un gouvernement sera formé rapidement. L'esprit de dialogue doit continuer de prévaloir entre les parties libanaises. Les pays de la région doivent, pour leur part, conjuguer leurs efforts pour créer un climat favorable à la formation de ce gouvernement.

Il est essentiel par ailleurs que toutes les parties respectent la résolution 1701 (2006). Nous suivons avec attention la revue de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) qui sera menée par le Secrétariat au cours des prochains mois, conformément à la résolution 1884 (2009). Nous exprimons nos préoccupations concernant une succession récente d'incidents, qui constituent autant de violations de la résolution 1701 (2006). En ce qui concerne l'explosion qui a eu lieu lundi au Sud-Liban, nous attendons les résultats de la commission d'enquête conjointe entre les Forces armées libanaises et la FINUL, qui doit permettre de préciser les circonstances de cet incident. En tout état de cause, nous rappelons notre soutien à la pleine mise en œuvre de la résolution 1701 (2006), qui appelle l'État libanais à exercer sa souveraineté sur l'ensemble du territoire du Liban afin qu'aucune arme ne puisse s'y trouver sans son consentement.

Je passe maintenant au dossier israélo-palestinien. Rarement – et je ne suis pas le premier à le dire ici –, pour ne pas dire jamais, il n'y a eu un tel consensus international sur les conditions de la paix : la création d'un État palestinien viable, indépendant et démocratique, vivant en paix aux côtés d'Israël dans des frontières sûres et reconnues, tel que notre Conseil l'a endossé dans sa résolution 1515 (2003). La question est désormais de déterminer la manière de franchir les étapes menant à cet objectif et de le faire vite. J'en citerai trois principales.

En premier lieu, des évolutions sur le terrain sont nécessaires pour éviter que les populations perdent tout espoir. À cet égard, Israël doit cesser la colonisation en Cisjordanie comme à Jérusalem-Est. La colonisation est illégale et constitue un obstacle à la paix. Comme l'a rappelé le Président Sarkozy, la colonisation, en rendant plus difficile la perspective d'un État

palestinien, ne contribue pas à la sécurité d'Israël mais, au contraire, accroît les dangers.

Une deuxième évolution importante concerne Jérusalem. Après les heurts de ces derniers jours dans la Ville sainte, nous appelons les parties à la retenue afin d'éviter le risque immédiat d'une escalade, dont les conséquences seraient imprévisibles. Nous appelons les autorités israéliennes à cesser les destructions de maisons et autres expulsions à Jérusalem-Est. C'est un fait que dans cette ville, la colonisation prend des formes particulièrement provocatrices. Il ne pourra y avoir de paix excluant Jérusalem, qui a vocation, comme l'a dit le Président Sarkozy dans son discours à la Knesset le 23 juin 2008, à devenir la capitale de deux États.

Des progrès complémentaires doivent également être accomplis en ce qui concerne la liberté de mouvement et d'accès, à Gaza – j'y reviendrai – mais également en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. La levée par les autorités d'occupation d'obstacles importants à la circulation autour de certaines grandes villes palestiniennes constitue une évolution positive qui doit se poursuivre.

Toutes les mesures permettant de tendre vers une vie normale pour la population palestinienne doivent être encouragées. Au-delà de leurs conséquences humaines et humanitaires, ces mesures placent les Palestiniens et leurs autorités face à leurs responsabilités de construire les institutions de leur futur État. À cet égard, l'autorité palestinienne doit poursuivre ses efforts pour le renforcement du secteur de la sécurité et pour la mise en place d'un État de droit. La poursuite de la lutte sans merci contre le terrorisme doit rester une priorité.

En ce qui concerne la situation à Gaza, et ce sera mon deuxième point, la consolidation du cessez-le-feu, qui passe par la pleine mise en œuvre de la résolution 1860 (2009), reste la priorité. Cette résolution a posé les paramètres d'un cessez-le-feu durable, notamment la réouverture des points de passage ou encore la mise en place de mécanismes permettant la fin de la contrebande d'armes. Ces deux conditions ne sont pas encore réunies.

La situation humanitaire à Gaza est préoccupante. Nous appelons à l'ouverture immédiate des points de passage, notamment pour permettre l'accès de la population civile à l'aide humanitaire et la reprise de l'activité économique. Au-delà des préoccupations

humanitaires, la fermeture actuelle conduit à la perpétuation du statu quo politique à Gaza. Parallèlement à ces efforts, nous continuons d'appeler à la libération inconditionnelle et immédiate de Gilad Shalit, et je voudrais remercier les délégations qui ont cité le cas de ce prisonnier.

En ce qui concerne le rapport Goldstone, les faits qui y sont allégués sont graves. Tout au long du conflit à Gaza suscité par les tirs du Hamas contre Israël, la France a rappelé sa position constante : le droit international humanitaire doit être respecté en tout lieu, en toute circonstance et par toutes les parties à un conflit, en particulier à Gaza et dans le sud d'Israël. Nous pensons donc que les deux parties doivent à présent engager un processus d'enquête indépendante et conforme aux standards internationaux sur les allégations de violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme lors de la crise à Gaza.

Mon troisième et dernier point concerne la réconciliation inter-palestinienne et le rôle des États voisins. Les Palestiniens doivent pouvoir parler d'une seule voix afin de remettre le processus de paix en marche. Il ne pourra en effet pas y avoir d'accord de paix avec une partie seulement du peuple palestinien, ni d'État palestinien viable sans Gaza. Il ne pourra pas y avoir de paix sans la reconnaissance du droit à l'existence d'Israël, sans la renonciation à la violence et sans le respect des accords de paix signés. Alors que les pourparlers en vue d'une réconciliation inter-palestinienne se heurtent à de nombreux défis, nous continuons à soutenir les efforts de médiation égyptiens, et nous voudrions leur rendre en particulier hommage.

Les pays de la région ont, bien entendu, un rôle important à jouer. À cet égard, nous continuons par ailleurs à apporter tout notre soutien à l'Initiative de paix arabe, qui doit constituer la base essentielle d'un règlement global et durable au Proche-Orient.

Toutes les mesures, tous les gestes des États de la région montrant leur engagement pour une paix durable, qui implique notamment des relations de bon voisinage avec l'État d'Israël, sont à encourager. Dans le cadre de cette approche régionale, il nous semble également que le temps est venu d'avancer sur les volets syrien et libanais du processus de paix. Mais ces évolutions ne seront rien si les deux parties ne reprennent pas leurs négociations dans la perspective

d'un règlement de paix final dont les grandes lignes nous sont déjà connues.

Il y a urgence, et le Président Sarkozy l'a rappelé en soulignant l'urgence du règlement d'un conflit qui n'est pas seulement régional mais concerne le monde entier. Les tensions se sont accrues ces derniers jours au Proche-Orient, et nous sentons tous qu'à tout moment une étincelle peut déclencher l'incendie.

Il y a urgence, et la communauté internationale et ce Conseil ont aussi un rôle majeur à jouer, car la situation au Proche-Orient est urgente et elle nous concerne tous. Nous appuyons donc les efforts déployés par l'Administration des États-Unis. De leur côté, la France et l'Union européenne ont fait part de leur disposition à appuyer et à faciliter, autant que nécessaire, les négociations et à réfléchir aux garanties que nécessiterait un éventuel accord.

Il est désormais temps d'avancer concrètement sur le chemin d'une paix juste et globale qui s'appuiera sur l'Initiative de paix arabe, sur les Principes de Madrid et sur la Feuille de route, et respectera les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La France est prête à prendre toute sa part dans cet effort.

C'est dans ce sens que le Président Sarkozy et le Président Moubarak ont lancé l'idée d'un sommet pour la paix dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée, qui accompagnerait la reprise des négociations de paix entre les deux parties et qui serait organisé, naturellement, en concertation avec tous les acteurs concernés.

M. Zhang Yesui (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui. Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint, Lynn Pascoe, de son exposé. Nous saluons la présence du Ministre des affaires étrangères de l'Autorité nationale palestinienne et le remercions de sa déclaration. Nous avons également écouté avec attention la déclaration de la représentante d'Israël.

La question du Moyen-Orient, notamment la question israélo-palestinienne, est une question difficile qui fait l'objet de l'attention du Conseil de sécurité depuis la fondation de l'ONU. Malgré les efforts inlassables déployés par toutes les parties concernées pour régler la question du Moyen-Orient, le processus de paix du Moyen-Orient est au point mort et la situation sécuritaire dans la région ne s'améliore pas.

Aujourd'hui, le plus déconcertant pour les États de la région – et, sur cette question, pour l'ensemble de la communauté internationale – est la gravité de la situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Gaza.

Suite à la publication du rapport de la Mission d'établissement des faits instituée par le Conseil des droits de l'homme (A/HRC/12/48), la situation désespérée de la population de Gaza attire une fois encore beaucoup d'attention de la part de la communauté internationale. Neuf mois se sont écoulés depuis l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1860 (2009) et, pourtant, elle n'a pas encore été pleinement et efficacement mise en œuvre, et la reconstruction de Gaza n'a pas avancé. La population de Gaza se trouve toujours dans une situation difficile qui continue de se détériorer.

La situation difficile des Palestiniens en Cisjordanie est également une source de préoccupation. Le Gouvernement chinois est profondément préoccupé par la situation du peuple palestinien et voudrait lui exprimer sa sympathie devant une situation qui continue d'empirer. Nous espérons que le Conseil de sécurité s'attaquera à ce problème avec beaucoup de sérieux et prendra des mesures concrètes pour promouvoir un règlement.

La situation humanitaire actuelle dans les territoires arabes occupés, en particulier dans la bande de Gaza, est insoutenable. La communauté internationale et le Conseil de sécurité doivent suivre de très près son évolution et prendre des mesures pratiques pour contribuer à en inverser le cours. La communauté internationale doit à présent redoubler d'efforts dans les quatre domaines prioritaires suivants.

Premièrement, il importe d'inciter toutes les parties concernées à se conformer sérieusement et intégralement à la résolution 1860 (2009), en instaurant et en maintenant un cessez-le-feu durable, et en évitant de prendre toute mesure qui pourrait créer des tensions ou représenter une menace pour la paix et la sécurité régionales.

Deuxièmement, Israël doit répondre sérieusement aux appels de la communauté internationale en ouvrant tous les points de passage vers Gaza et en permettant l'acheminement sur place sans entrave, de l'aide humanitaire et des matériaux de reconstruction. La communauté internationale doit, elle, honorer rapidement l'engagement qu'elle a pris de contribuer à

la reconstruction de Gaza. Dans le même temps, Israël doit procéder au gel de ses activités d'implantation et de la construction du mur de séparation.

Troisièmement, toutes les parties doivent renoncer à utiliser la force et mettre fin à tous les actes de violence qui visent des civils. L'utilisation excessive de la force est pour nous inacceptable. Nous appuyons le Conseil de sécurité, qui a réaffirmé clairement que toute violation du droit international humanitaire était intolérable et passible de poursuites. Nous appelons toutes les parties à se conformer au droit international humanitaire et à maintenir la coopération nécessaire avec les institutions compétentes des Nations Unies.

Quatrièmement, la Palestine et Israël doivent honorer leurs obligations conformément à la Feuille de route, et appuyer l'approche d'un règlement négocié. Le Quatuor doit jouer un rôle plus actif et plaider pour une reprise rapide des pourparlers de paix entre la Palestine et Israël.

Assurer la réconciliation intrapalestinienne est de la plus haute importance afin de protéger les intérêts nationaux de la Palestine et de relancer le processus de paix au Moyen-Orient. La communauté internationale doit continuer d'appuyer les efforts de l'Égypte à cette fin.

Le processus de paix au Moyen-Orient a maintenant atteint un stade essentiel. Réaliser la vision de deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte dans la paix, est le seul moyen de régler la question du Moyen-Orient. Nous sommes favorables à la concrétisation de l'option des deux États sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de l'Initiative de paix arabe et du principe de l'échange de territoires contre la paix, afin de permettre au peuple palestinien de créer un État indépendant et viable.

M. Mayr-Harting (Autriche) (*parle en anglais*) : L'Autriche voudrait remercier le Secrétaire général adjoint, Lynn Pascoe, des informations qu'il nous a données sur les événements récents au Moyen-Orient. Nous remercions également le Ministre palestinien des affaires étrangères, S. E. M. Riad Al-Malki, et la Représentante permanente d'Israël de leurs déclarations et de leur présence ici aujourd'hui.

L'Autriche s'associe pleinement à la déclaration que va prononcer le représentant de la Suède au nom de l'Union européenne.

Les négociations de paix entre Israël et les Palestiniens doivent reprendre d'urgence. C'est l'un des messages les plus forts qui soit ressorti du débat général de l'Assemblée générale cette année. Nous appelons Israël et les Palestiniens à aplanir les obstacles qui se dressent encore sur la voie des négociations en donnant suite à leurs accords et obligations existants. Comme l'a déclaré le Ministre autrichien des affaires étrangères, Michael Spindelegger, pendant le débat général, et comme il l'a réaffirmé aujourd'hui à Vienne à l'occasion de sa rencontre avec le Ministre des affaires étrangères israélien, M. Liberman, le droit d'Israël à vivre dans la sécurité et la paix et la concrétisation des droits du peuple palestinien ne sont pas contradictoires. Ils sont au contraire deux éléments essentiels d'une solution globale et juste.

La création d'un État palestinien indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable, comprenant la Cisjordanie et Gaza – un État palestinien qui vit dans la paix et la sécurité avec l'État d'Israël – est indispensable à la stabilité et à la paix dans l'ensemble de la région. Après des décennies de violence et d'hostilité, les partenaires de la région doivent honorer leurs obligations respectives dans l'intérêt d'une solution crédible et viable.

Il importe de mettre immédiatement un terme à toute construction de colonies de peuplement, y compris à Jérusalem-Est, de démanteler les avant-postes érigés depuis 2001 et de mettre un terme à toutes les autres activités qui pourraient préjuger de l'issue des négociations. Compte tenu des incidents survenus récemment autour des lieux saints à Jérusalem, que d'autres intervenants ont déjà évoqués au cours du présent débat, nous exhortons toutes les parties à chercher à apaiser les tensions en faisant preuve de la plus grande retenue aussi bien dans leurs actes que dans leurs paroles.

La réalisation de l'idée d'un État palestinien requiert la poursuite d'un même objectif par les autorités politiques du peuple palestinien et un renoncement commun à la violence. La réconciliation palestinienne est indispensable. Nous demandons instamment aux dirigeants palestiniens d'œuvrer de concert pour venir à bout de la séparation entre la Cisjordanie et Gaza afin de permettre la viabilité de la future patrie du peuple palestinien. La viabilité d'un futur État palestinien dépend également des efforts soutenus et vigoureux de l'Autorité palestinienne pour

renforcer ses institutions et imposer l'état de droit, ce qui est dans l'intérêt des citoyens d'un futur État palestinien et permettra aussi de répondre aux préoccupations légitimes de son voisin israélien en matière de sécurité.

Nous prenons note avec satisfaction du plan national présenté par le Premier Ministre Fayyad pour le renforcement des institutions et des infrastructures palestiniennes au cours des deux prochaines années. L'Autriche continuera de participer à la mise en place de la base économique et de l'infrastructure institutionnelle d'un futur État palestinien, aussi bien sur le plan bilatéral que dans le cadre de l'action globale de l'Union européenne. Une activité économique normale à la fois en Cisjordanie et à Gaza est essentielle pour financer ces efforts d'autonomisation. C'est une autre raison pour laquelle nous exhortons Israël à mettre fin à la construction du mur de séparation en territoire occupé et à poursuivre la levée des obstacles entravant la liberté de circulation et l'accès à la Cisjordanie. Il est également impératif d'ouvrir au plus vite les points de passage à Gaza.

Je tiens à ajouter que les actes de violence tels que les tirs aveugles de roquettes et d'obus de mortier en direction d'Israël doivent cesser immédiatement et de façon durable, conformément à l'appel en ce sens figurant dans la résolution 1860 (2009). Nous respectons les préoccupations légitimes d'Israël à cet égard. Dans le même temps, nous estimons que continuer de bloquer l'accès à Gaza peut également s'avérer contreproductif d'un point de vue sécuritaire car la population de Gaza est ainsi contrainte de vivre dans des conditions contraires à la dignité humaine. Une vie marquée par une détresse continue, le désespoir et les privations offre un terrain favorable à l'apparition de nouvelles formes d'extrémismes.

Le Conseil des droits de l'homme se réunira demain pour débattre de la situation dans les territoires palestiniens occupés et à Jérusalem-Est. À cette occasion, je voudrais faire les observations suivantes concernant la Mission d'établissement des faits des Nations Unies sur le conflit à Gaza, du point de vue de l'Autriche. Restaurer la confiance et le respect du droit exige, dans toutes les situations de conflit, une enquête approfondie et crédible sur toutes les allégations de violations graves du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme. Des mesures visant à garantir l'obligation de rendre des comptes sont un élément essentiel d'une approche globale pour prévenir

de futures violations, éviter qu'elles ne se reproduisent et viser une paix durable, la justice, la vérité et la réconciliation.

Le rapport de la Mission d'établissement des faits (A/HRC/12/48) contient des allégations de violations graves, par toutes les parties, du droit international humanitaire, y compris d'attaques délibérées contre des civils. L'Autriche réaffirme son attachement à une évaluation sérieuse par le Conseil des droits de l'homme du rapport et des recommandations de la Mission adressées à Israël et aux acteurs palestiniens. Le rapport Goldstone devrait servir de point de départ à des enquêtes appropriées et crédibles par toutes les parties, en conformité avec les normes internationales. Le Conseil des droits de l'homme devra décider du suivi qui convient et nous pensons qu'il devrait prendre cette décision très importante et délicate sur la base d'un consensus aussi large que possible.

S'agissant du Liban, nous espérons que le processus visant à la formation d'un nouveau gouvernement aboutira prochainement. L'Autriche est préoccupée par les informations fournies concernant l'incident survenu à Tayr Filsî, le 12 octobre. En attendant les conclusions de l'enquête menée par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et les forces armées libanaises, nous tenons à rappeler l'importance pour toutes les parties de respecter pleinement la résolution 1701 (2006). À cet égard, nous encourageons vivement une intensification des efforts pour faire en sorte qu'il n'y ait plus de personnel armé, de matériel militaire ou d'armement non autorisés dans la zone située au sud du fleuve Litani.

Pour terminer, nous formulons de nouveau l'espoir sincère que les efforts internationaux en vue de la relance des négociations entre Israël et les Palestiniens aboutiront au plus vite et que des avancées seront réalisées vers une paix globale entre Israël et tous ses voisins. L'Autriche, au plan national et dans le cadre de l'Union européenne, est disposée à appuyer ce processus de manière active.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais à présent prononcer une allocution en ma qualité de représentant de mon pays.

Je m'associe aux autres membres du Conseil pour remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, de son exposé détaillé. Nous nous félicitons également de la participation à la présente réunion du

Conseil de S. E. M. Riad Al-Malki, Ministre des affaires étrangères de la Palestine, et de la Représentante permanente d'Israël. Ma délégation s'associe à la déclaration que fera le Représentant permanent de l'Égypte au nom du Mouvement des non-alignés.

Depuis un mois, de nouveaux efforts ont été déployés par la communauté internationale en vue de la reprise des négociations visant à parvenir à une solution fondée sur deux États au conflit israélo-palestinien. Ces initiatives collectives se sont traduites par une série de rencontres à différents niveaux et dans divers cadres au cours de la période à l'examen, y compris en marge de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, comme les réunions du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, des principaux responsables du Quatuor et du Comité de suivi des États arabes, et entre les dirigeants des États-Unis, de la Palestine et d'Israël. Nous notons également que, dans des circonstances difficiles, l'Autorité nationale palestinienne a poursuivi ses efforts visant à renforcer sa stabilité socioéconomique, la réforme du secteur de la sécurité et les institutions opérationnelles pour un futur État.

Le processus de paix reste cependant entravé par des problèmes persistants. Si des progrès considérables ont été réalisés dans l'application des résolutions 1850 (2008) et 1860 (2009) du Conseil de sécurité, les incursions militaires israéliennes, la construction du mur de séparation, l'expansion des colonies et le blocus de Gaza n'ont jamais cessé, infligeant d'importantes privations à la population civile palestinienne. Des tirs sporadiques de roquettes ne cessent également de menacer la population civile dans le sud d'Israël.

Dans ce contexte, il est primordial que toutes les parties concernées essayent de s'acquitter de leurs obligations mutuelles au titre de la Feuille de route, du mandat de Madrid, de l'Initiative de paix arabe et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Un dialogue constructif et des négociations politiques demeurent les seules solutions viables. Nous exhortons Israël à cesser immédiatement les activités de peuplement illégales, à démanteler les avant-postes installés depuis mars 2001, à ouvrir tous les points de passage, à libérer tous les prisonniers palestiniens et à assurer l'accès sans entrave de l'assistance humanitaire. Nous exhortons également les factions

palestiniennes à prendre dûment en compte leurs intérêts nationaux à long terme, à surmonter leurs différences pour parvenir à la réconciliation et à œuvrer ensemble à la mise en place d'un gouvernement d'unité nationale.

Nous estimons très préoccupantes les conclusions présentées dans le rapport (A/HRC/12/48) établi par la Mission d'établissement des faits des Nations Unies sur le conflit à Gaza, qui a été mise en place par le Conseil des droits de l'homme, indiquant que, d'une part, Israël a commis des violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire au cours du conflit et n'a pas coopéré comme il le devait avec la Mission et que, d'autre part, les tirs de roquettes et d'obus de mortier ont entraîné des pertes humaines et causé des dommages matériels dans des localités du sud d'Israël.

Ma délégation estime qu'il est légitime que ce rapport fasse l'objet de l'attention voulue et d'un examen sérieux de la part des organismes compétents des Nations Unies et des parties au conflit. Compte tenu de la nature très explosive de la situation régionale, et dans l'intérêt de la paix et de la justice, nous insistons sur la nécessité absolue pour toutes les parties concernées de cesser tout acte de violence, de respecter scrupuleusement le droit international humanitaire et des droits de l'homme et de poursuivre la priorité essentielle qui consiste à garantir la sécurité et la sûreté de tous les civils ainsi que des locaux et du personnel des représentations diplomatiques et de l'Organisation des Nations Unies.

Nous partageons l'inquiétude suscitée par le retard pris dans la formation d'un nouveau gouvernement au Liban après les élections législatives

de juin dernier. Nous espérons que les négociations s'achèveront bientôt dans un esprit de respect et de dialogue, afin qu'un nouveau gouvernement, représentant les intérêts de toutes les communautés vivant au Liban, puisse être formé.

Dans le même temps, nous saluons les efforts déployés par les autorités libanaises, en coopération avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), pour désamorcer les tensions suscitées par les multiples incidents de sécurité qui se sont produits récemment dans le sud du Liban. Nous exhortons Israël à cesser ses survols aériens du territoire libanais et à se retirer du nord du village de Ghajar et des zones adjacentes situées au nord de la Ligne bleue. Nous réaffirmons notre appui à la FINUL et à la mise en œuvre intégrale de la résolution 1701 (2006).

Enfin, le Viet Nam est prêt à s'associer aux efforts inlassables que mène la communauté internationale en vue de parvenir à un règlement pacifique des conflits israélo-palestinien et israélo-arabe et à terme à une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient. Dans cet esprit, nous continuons d'appuyer l'initiative russe tendant à organiser une conférence internationale sur le Moyen-Orient à Moscou avant la fin de cette année.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il reste encore un certain nombre d'orateurs inscrits sur ma liste pour la présente séance. Étant donné l'heure tardive, j'ai l'intention, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 h 10.

La séance est suspendue à 13 h 10.